



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 97.800,29 €
Siège social : 9/11 rue Jacquard – 93315 Le Pré Saint-Gervais
RCS Bobigny 484 922 778

RAPPORT ANNUEL

2024 / 2025

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 30 septembre 2025 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et L. 225-100-1 du Code de commerce ainsi que du paragraphe 4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth. Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre Groupe : bourse.vente-unique.com.

Attestation de responsabilité

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait au Pré-Saint-Gervais, le 29 janvier 2026.

Hervé GIAOUI

Président du Conseil d'Administration de Vente-unique.com

SOMMAIRE

Rapport d'activité sur les comptes consolidés IFRS	Page 4
Comptes consolidés IFRS	Page 15
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés	Page 50
Rapport de gestion sur les comptes sociaux intégrant le rapport sur le gouvernement d'entreprise	Page 56
Comptes sociaux	Page 87
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux	Page 109
Rapport sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	Page 115
Rapport sur les attributions gratuites d'actions	Page 116

Rapport d'activité sur les comptes consolidés IFRS

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

Situation du Groupe durant l'exercice écoulé

Créée en 2006, Vente-Unique.com est un groupe de e-commerce français, spécialisé dans la vente de meubles et d'équipements de la maison à prix accessibles (ci-après le « **Groupe** » ou « **Vente-unique.com** »). Le Groupe est dirigé par Sacha Vigna, Directeur général depuis sa création.

Pionnier des pure-players sur son marché domestique, le Groupe a su profiter de cet avantage pour alimenter une croissance soutenue et rentable de son chiffre d'affaires. Vente-Unique.com est ainsi devenu un acteur majeur de la distribution de meubles et de décoration en ligne sur le marché européen.

Fort de 10 000 références actives vendues en propre et plus de 1 millions de références vendues par des partenaires sélectionnés sur sa nouvelle place de marché, la gamme de produits offerte par Vente-unique.com est vaste. Proposant de manière permanente un large choix de meubles pour le salon, la chambre, la salle de bain ou encore le jardin, l'offre de Vente-Unique.com couvre une large partie des univers de l'habitat.

De nouveau, l'exercice 2024-2025 a été à la fois celui de la poursuite de notre trajectoire de croissance historique et de la consolidation du modèle vertueux du Groupe. Malgré l'absence de croissance du marché français, Vente-unique.com a maintenu son rythme de croissance à deux chiffres en s'appuyant sur la vigueur de ses ventes à l'international et le succès croissant de sa place de marché. Plus encore, la reprise de la licence d'exploitation de la marque Habitat l'exercice précédent permet d'adresser désormais le haut du marché du meuble, tout en créant de nombreuses synergies entre ses différents pôles.

Volume d'affaires global et chiffre d'affaires consolidé à des niveaux records

Dans la continuité d'un exercice précédent déjà très dynamique (+15,6%), le volume d'affaires global du Groupe en 2024-2025 a connu une accélération de sa croissance (+18,2%) et atteint le niveau record de 275,8 M€. Cette dynamique s'explique principalement par la montée en puissance de l'international, où le Groupe a réalisé plus de la moitié de ses ventes, notamment grâce au déploiement continu de la place de marché (9 pays couverts durant l'exercice 2024-2025 et 11 depuis le début de l'exercice 2025-2026, avec l'Autriche et le Luxembourg).

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe dépasse pour la première fois le cap des 200 M€ sur un exercice et atteint 200,9 M€ (+12,5% sur un an), porté par le succès continu de l'enseigne Vente-unique.com et la première année d'exploitation de la marque Habitat en France, dont les revenus annuels ont atteint 10 M€. Par ailleurs, les revenus issus des prestations logistiques (fulfillment) ont quasiment doublé sur l'exercice pour atteindre 4,8 M€, avec l'arrivée de nouveaux clients externes. Le Groupe s'est une nouvelle fois appuyé sur son modèle vertueux : son sourcing efficace et en phase avec les attentes des clients, son expertise reconnue dans la logistique et la qualité de son service client une nouvelle fois récompensée, en étant Élu Service Client de l'Année 2026 en France pour la 4ème année consécutive.

La croissance globale a toutefois été freinée par la saturation des capacités logistiques, justifiant pleinement l'ouverture du nouveau site de Moulins et un focus plus important sur l'exploitation pour compte propre au détriment des prestations pour compte de tiers.

19^{ème} exercice consécutif bénéficiaire

Vente-unique.com a maintenu sa trajectoire d'amélioration de sa marge brute, qui atteint 58,8% sur l'exercice (57,9% en 2023-2024 et 56,2% en 2022-2023). Le Groupe bénéficie du positionnement prix de la marque Habitat et de la croissance des commissions de la place de marché.

L'EBITDA ajusté¹ du Groupe ressort à 21,0 M€ et représente 10,4% du chiffre d'affaires (10,9% en 2023-2024), une performance solide alors que le Groupe a supporté le coût de la première année de relance commerciale de la marque Habitat et des ajustements de capacités logistiques dans l'attente de la mise en service du second entrepôt logistique.

Les dotations aux amortissements et provisions atteignent 7,2 M€ (dont 4,4 M€ relatifs aux amortissements IFRS 16) et progressent de +0,2 M€ sur un an, une évolution cohérente sur un an avec les investissements réalisés pour soutenir la trajectoire de croissance de long terme. Le résultat opérationnel courant ressort à 11,8 M€ (+8,0%).

Les autres charges opérationnelles sont stables sur l'exercice (0,5 M€). Après la prise en compte du résultat financier (-0,2 M€) et d'une charge d'impôts de -3,0 M€, le bénéfice net annuel ressort à 8,1 M€, (7,4 M€ en 2023-2024), soit une progression de +10,0% sur un an.

Vente-unique.com réalise ainsi un 19^{ème} exercice consécutif bénéficiaire.

Une trésorerie brute à son plus haut niveau

Vente-unique.com a généré sur l'exercice une marge brute d'autofinancement de 16,0 M€, en progression significative par rapport à 2023-2024 (+1,5 M€).

Le besoin en fonds de roulement s'est nettement réduit sur l'exercice (-3,5 M€), notamment en raison de la reconstitution des stocks liés à Habitat dont le règlement interviendra après la clôture de l'exercice.

Après prise en compte des investissements réalisés (-6,1 M€), du paiement du dividende (-3,7 M€) et de la souscription d'un emprunt pour l'aménagement du second entrepôt logistique (+1,0 M€), la trésorerie brute atteint 32,1 M€, soit un record pour le Groupe.

Cette structure financière saine et solide permet au Groupe de proposer lors de sa prochaine Assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,50€ par action au titre de l'exercice 2024-2025, en forte progression de +31,6% sur un an, et offrant un rendement d'environ 3% au cours actuel.

Evènements importants survenus dans le Groupe au cours de l'exercice

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

¹ Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements et dotations nettes aux provisions et dépréciations - reprises de provisions et dépréciations hors valorisation des Attributions Gratuites d'Actions

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois (soit 600K€ par an) versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Cette rémunération forfaitaire a été revue à la baisse à 520K€ par an.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Au 30 septembre 2025, le chiffre d'affaires de la marque Habitat a atteint 10 M€.

- **Début de réception du nouvel entrepôt logistique situé à Moulins via la signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA).**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients du Groupe situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra au Groupe de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com et Habitat et développer son activité de fulfillment notamment pour des vendeurs tiers de sa place de marché.

Dans le cadre de contrat, l'année dernière un dépôt de garantie de 2 930 K€ a été versé au bailleur.

Au 30 septembre 2025, les travaux réalisés sont conformes à l'avancée attendue, à savoir une avancée de 40% de la construction.

Par ailleurs, le 12 février 2025 un avenant au bail en état futur d'achèvement (BEFA) du 16 mai 2024 a été conclu afin d'acter la substitution du preneur, le bail étant désormais porté par la société Vente-Unique Logistics Auvergne, filiale dédiée aux activités logistiques, qui reprend l'intégralité des droits et obligations du bail, avec l'accord exprès du bailleur et dans des conditions inchangées.

- **Création d'une filiale belge en charge de l'activité transport en Belgique et Luxembourg**

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen et de l'expansion de ses activités en Belgique, il est décidé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, de procéder à la création d'une filiale de droit belge (Vente-Unique Delivery Belgium) détenue à 100% par la société mère, afin de renforcer la présence locale, d'optimiser l'exploitation commerciale et d'accompagner le déploiement des opérations sur le marché belge et luxembourgeois.

- **Distribution de dividendes**

Une Assemblée Générale Mixte a également été convoquée le 28 mars 2025. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ainsi que le versement d'un dividende de 0,38 € par action pour une somme totale de 3.7 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 03 juin 2025.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 164 501 actions sur la période pour une valeur de 2 288 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30/09/2025, hors contrats de liquidités, le Groupe détient 138 572 actions pour une valeur de 1 941 K€. Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

Résultats des sociétés du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Les comptes de la société Vente-unique.com arrêtés au 30 septembre 2025 font ressortir un chiffre d'affaires de 197 872 K€ et un bénéfice de 8 053 K€.

Les derniers comptes de la société Vente-Unique Delivery SAS, arrêtés au 30 septembre 2025, font ressortir un chiffre d'affaires de 3 955 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 59 K€.

Au titre de son troisième exercice social clos le 30 septembre 2025, la société Vente-unique Logistics AMB a dégagé un chiffre d'affaires de 39 610 K€ et dégagé un bénéfice de 283 K€.

Les comptes de la société Vente-Unique Logistics Auvergne arrêtés au 30 septembre 2025 font ressortir un chiffre d'affaires de 0 K€ et une perte de -38 K€.

Les comptes de la société Vente-Unique Services SL arrêtés au 30 septembre 2025 font ressortir un chiffre d'affaires de 1 350 K€ et un bénéfice de 98 K€.

Les comptes de la société Vente-Unique Delivery Belgium arrêtés au 30 septembre 2025 font ressortir un chiffre d'affaires de 1 154 K€ et un bénéfice de 38 K€.

Présentation des comptes

Compte de résultat consolidé

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	200 900	178 655
Prix de revient des ventes	-82 790	-75 183
MARGE BRUTE	118 110	103 472
Charges de personnel	-25 224	-23 540
Autres charges opérationnelles courantes	-81 081	-69 000
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	11 804	10 932
Autres produits et charges opérationnels	-468	-504
RESULTAT OPERATIONNEL	11 337	10 429
Intérêts et charges assimilées	-545	-648
Autres produits et charges financières	380	216
RESULTAT FINANCIER	-166	-432
RESULTAT AVANT IMPÔT	11 171	9 997
Charges d'impôts	-3 028	-2 593
RESULTAT NET	8 143	7 404

Le chiffre d'affaires s'établit à 200,9M€ en progression de 12,5%. Il se décompose en :

- Chiffre d'affaires E-commerce pour 196,1M€ en progression de 11,3% (ventes en propre et commissions perçues sur les ventes réalisées par les vendeurs tiers sur la nouvelle place de marché) ;
- Chiffre d'affaires Logistique pour 4,8 M€ en progression de + 88,9% (prestations logistiques pour des sociétés tiers).

La marge brute s'établit à 118,1 M€.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 11,8 M€ en progression de 0,9 M€ / +8%.

Après comptabilisation des autres produits et charges exceptionnels de -0,5 M€, d'un résultat financier de -0,2 M€ et d'une charge d'impôt de - 3 M€, le résultat net du Groupe ressort à 8,1 M€, en croissance de 0,7 M€ / +10% par rapport à l'exercice précédent.

- **Chiffre d'affaires**

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Vente de marchandises	159 091	145 633
Prestations de livraisons	28 982	25 609
Prestations facilités de paiement	487	599
Commissions marketplace	7 247	4 104
Autres prestations	256	150
CA e-commerce	196 063	176 095
CA logistique	4 837	2 560
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	200 900	178 655

Le chiffre d'affaires e-commerce se répartit ainsi par zone géographique :

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
France	95 302	84 625
Europe du Nord et Est	67 219	64 275
Europe du Sud	33 542	27 195
Total CA e-commerce	196 063	176 095

Il progresse de 11.3% grâce à la forte dynamique des ventes en France qui progressent de +12,6% et en Europe du Sud qui progressent de 6.3M€ soit +23.4%.

- **Marge Brute**

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	200 900	178 655
Prix de revient des ventes	-82 790	-75 183
Marge brute	118 110	103 472

La marge brute s'établit à 58,8% du chiffre d'affaires, en progression de 0,9 point.

- **Charges de personnel**

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Salaires	14 932	14 329
Charges sociales	7 099	6 709
Participation des salariés	1 192	939
Actions gratuites	2 001	1 562
Total des frais de personnel	25 224	23 540

Les charges de personnel de 25,2 M€ incluent le personnel des sociétés Vente-unique.com, Vente-unique Logistics AMB (entrepôt logistique), Vente-Unique Logistics Auvergne (Entrepôt de Moulins), Vente-unique Services SL (centre d'appel en Espagne), Vente-unique Delivery SAS et Belgium (livraison dernier kilomètre).

- **Autres charges opérationnelles courantes**

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Transport sur ventes	28 914	24 963
Marketing	26 871	22 443
Frais généraux et taxes	18 126	14 575
Dotations aux amortissements	7 326	6 888
Dotations/Reprises aux provisions	-155	130
Total des autres charges opérationnelles courantes	81 081	69 000

Le transport sur ventes inclut les coûts de livraison des clients e-commerce et des clients de l'activité de logistique.

Les autres charges opérationnelles courantes ont augmentées de 1,4 point par rapport au chiffre d'affaires notamment du fait de la hausse des frais de marketing en lien avec l'activité marketplace. Rapportées au volume d'affaires global prenant en compte les ventes réalisées via les marketplace, elles ont diminuées de 0,2 point.

- **Résultat Financier**

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Intérêts et charges assimilées	-545	-648
Autres produits et charges financières	380	216
RESULTAT FINANCIER	-166	-432

Les intérêts et charges sont liés à la dette locative reconnue par la Société pour son entrepôt logistique d'Amblainville, ses bureaux et divers contrats de crédit-bail notamment à l'entrepôt.

Les produits et charges financiers sont composés de pertes de change et des revenus de placement de trésorerie.

- **Résultat net**

Le résultat net s'établit à 8,1 M€ en progression de 0,7 M€.

Tableau des Flux de Trésorerie

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	8 143	7 404
Dotations aux amortissements	7 326	6 888
Plus/Moins-value de cession d'immobilisations	-1	1
Variation des provisions	-233	183
Impôts différés	-98	37
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	838	33
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	15 976	14 546
Variation du besoin en fonds de roulement	3 490	-2 041
Flux net de trésorerie généré par l'activité	19 466	12 505
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-6 148	-6 295
Cessions d'immobilisations	98	14
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 050	- 6 281
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-3 686	-4 064
Souscriptions d'emprunts	1 000	-
Souscription dette locative (crédit-bail)	-	-
Remboursements d'emprunts	-78	-75
Remboursement dette locative	-4 253	- 4 224
Rachats des actions propres	-8	153
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 024	- 8 210
Variation nette de la trésorerie	6 392	-1 985
Trésorerie nette en début d'exercice	25 719	27 705
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	32 110	25 719

La trésorerie nette à la fin de l'exercice s'élève à 32.1 M€.

Les flux de trésorerie générés sur l'exercice sont positifs de 6,4 M€. Ils résultent notamment :

- d'une marge brute d'autofinancement de 16 M€
- d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 3,5 M€ notamment liée à une hausse des dettes fournisseurs non payées à la clôture en lien avec le rachat des stocks de la marque Habitat. Dettes qui seront apurées au cours de l'exercice 2025/2026
- un premier tirage de 1M€ d'un emprunt bancaire afin de financer les agencements de l'entrepôt de Moulins

- d'un flux d'investissements de 6,1 M€ dont environ 2.1M€ pour le début de l'agencement de l'entrepôt de Moulins
- du versement de dividendes pour 3.7 M€
- du remboursement de 4,3 M€ d'emprunts (dette IFRS 16)

Evènements importants survenus dans le Groupe depuis le début de l'exercice en cours

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2026 en France**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) en France pour la quatrième année consécutive.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

- **Développement à l'international**

Au cours de l'exercice, la société Vente Unique a travaillé à l'ouverture commerciale de trois nouveaux pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège) dont le lancement a eu lieu le 3 novembre 2025. Cette expansion géographique s'inscrit dans la stratégie de développement européen du groupe. L'impact financier de cette ouverture sur l'exercice reste limité et principalement lié aux coûts de lancement.

- **Rachat d'actions propres par Vente-unique.com**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 1 874 actions entre le 1^{er} octobre 2025 et le 12 janvier 2026.

- **Attribution d'actions gratuites par Vente-unique.com**

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2026 a attribué définitivement 96 052 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2024. Ces actions seront prélevées sur le stock de 138 572 actions auto-détenues par le Groupe au 12 janvier 2026.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de 91 625 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

Evolution prévisible du Groupe

Sur l'exercice 2025-2026, le Groupe fêtera ses 20 ans et entend plus que jamais renforcer sa présence internationale afin de consolider sa place d'acteur de référence de la vente en ligne de mobilier et d'aménagement de la maison en Europe.

Dans cette optique, les ventes ont démarré en Scandinavie début novembre (Danemark, Suède et Norvège), avec des débuts prometteurs, et le Groupe prépare son lancement au Royaume-Uni. Chacun des 14 pays désormais couverts a vocation à offrir le meilleur de l'expérience Vente-unique.com, enrichie par les produits de la marque Habitat (redéployée en Espagne depuis novembre 2025 après les pays francophones) et ceux des partenaires sélectionnés sur la place de marché.

Afin de répondre à la croissance de ses propres besoins et de saisir les opportunités de valoriser son expertise auprès de clients externes (fulfillment), le second entrepôt du Groupe près de Moulins (Allier) ouvre progressivement depuis la fin d'année 2025. Son ouverture complète est prévue au cours de l'année civile 2026 et permettra d'augmenter de 75% les capacités logistiques du Groupe afin d'accompagner puis amplifier la trajectoire de croissance de Vente-unique.com. L'aménagement du bâtiment représente un investissement d'environ 8 M€ pour le Groupe et sera financé pour moitié par de la dette financière et du crédit-bail.

Ainsi, le Groupe entend surperformer une nouvelle fois son marché et anticipe un nouvel exercice de croissance rentable, en s'appuyant d'ores-et-déjà sur un 1er trimestre 2025-2026 qui affiche une performance commerciale à deux chiffres.

Comptes consolidés IFRS

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	5.11	200 900	178 655
Prix de revient des ventes		-82 790	-75 183
MARGE BRUTE	5.12	118 110	103 472
Charges de personnel	5.13	-25 224	-23 540
Autres charges opérationnelles courantes	5.14	-81 081	-69 000
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		11 804	10 932
Autres produits et charges opérationnels	5.15	-468	-504
RESULTAT OPERATIONNEL		11 337	10 429
Intérêts et charges assimilées	5.16	-545	-648
Autres produits et charges financières		380	216
RESULTAT FINANCIER		-166	-432
RESULTAT AVANT IMPÔT		11 171	9 997
Charges d'impôts	5.17	-3 028	-2 593
RESULTAT NET		8 143	7 404
Résultat de base par action, en euros			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,85	0,77
Résultat dilué par action, en euros			
Résultat net part du Groupe par action	5.19	0,83	0,75

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net de l'exercice	8 143	7 404
Ecart de conversion		
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	8 143	7 404
Impact résultat des opérations sur actions propres	838	531
Ecart actuariel sur les provisions d'indemnités de fin de carrière		-147
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	44	384
Autres éléments du résultat global	882	
Résultat global - part du Groupe	9 026	7 788

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2023	9 772 473	98	-337	29 484	8 446	37 691		37 691
Affectation du résultat				8 446	-8 446			
Opérations sur titres auto-détenus			32		121	153		153
Paiements fondés sur des actions				-	410	410		410
Dividendes				-4 064	-	-4 064		-4 064
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2024					7 404	7 404		7 404
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					-147	-147		-147
Autres mouvements								
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2024	9 772 473	98	-304	33 866	7 788	41 448	-	41 448
Affectation du résultat				7 788	-7 788	-		-
Opérations sur titres auto-détenus			-8			-8		-8
Paiements fondés sur des actions					838	838		838
Dividendes				-3 686		-3 686		-3 686
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2025					8 143	8 143		8 143
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres					44	44		44
Autres mouvements	7 556	0	0					
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2025	9 780 029	98	-312	37 968	9 026	46 780	-	46 780

ACTIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	5.1	5 697	4 378
Immobilisations corporelles	5.2	4 786	2 969
Droit d'utilisation	5.3	9 734	13 302
Actifs financiers non courants	5.4	3 285	3 330
Actifs d'impôts différés	5.5	575	492
Total des actifs non courants		24 078	24 471
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5.6	34 912	34 259
Créances clients et comptes rattachés	5.7	3 398	2 615
Autres créances	5.7	4 982	5 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.18.1	32 112	25 719
Total des actifs courants		75 404	67 868
TOTAL ACTIF		99 482	92 338

PASSIF

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	5.8	98	98
Réserves liées au capital		38 539	33 946
Résultat net part du Groupe		8 143	7 404
Capitaux propres		46 780	41 448
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	5.9	669	962
Dettes financières à long terme	5.10	1 156	234
Dettes locatives long terme	5.10	5 638	9 090
Total des passifs non courants		7 463	10 286
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	5.10	75	75
Dettes locatives court terme	5.10	4 204	4 204
Autres passifs financiers courants	5.10	2	
Dettes fournisseurs	5.18.3	25 386	21 164
Dettes fiscales et sociales	5.18.3	11 429	10 466
Autres passifs courants	5.18.3	4 144	4 695
Total des passifs courants		45 239	40 604
TOTAL PASSIF		99 482	92 338

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Milliers d'Euros	Notes	30/09/2025	30/09/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET		8 143	7 404
Dotations aux amortissements	5.1 / 5.2 / 5.3	7 326	6 888
Plus/Moins-value de cession d'immobilisations		-1	1
Variation des provisions	5.9	-233	183
Impôts différés	5.5	-98	37
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	5.18.2	838	33
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		15 976	14 546
Variation du besoin en fonds de roulement	5.18.3	3 490	-2 041
Flux net de trésorerie généré par l'activité		19 466	12 505
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	5.18.4	-6 148	-6 295
Cessions d'immobilisations	5.18.4	98	14
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-6 050	- 6 281
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés	5.8.2	-3 686	-4 064
Souscriptions d'emprunts	5.10.2	1 000	-
Souscription dette locative (crédit-bail)	5.10.2	-	-
Remboursements d'emprunts	5.10.2	-78	-75
Remboursement dette locative	5.10.2	-4 253	- 4 224
Rachats des actions propres	5.8.3	-8	153
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-7 024	- 8 210
Variation nette de la trésorerie		6 392	-1 985
Trésorerie nette en début d'exercice	5.18.1	25 719	27 705
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	5.18.1	32 110	25 719

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS pour l'exercice clos au 30 septembre 2025

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	21	5.11. CHIFFRE D'AFFAIRES	40
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS	21	5.12. MARGE BRUTE	41
NOTE 3 : EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	23	5.13. CHARGES DE PERSONNEL	41
NOTE 4 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	23	5.14. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES	42
NOTE 5 : COMMENTAIRE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT	24	5.15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	42
5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25	5.16. RÉSULTAT FINANCIER	43
5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27	5.17. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET DIFFÉRÉS	43
5.3. DROIT D'UTILISATION	28	5.17.1. DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT	44
5.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	30	5.17.2. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT	44
5.5. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	31	5.18. NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NETTE DE VENTE UNIQUE.COM	45
LA COMPOSITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS EST LA SUIVANTE :	31	5.18.1. CALCUL DE LA TRÉSORERIE	45
5.6. STOCKS	32	5.18.2. PRODUITS ET CHARGES SANS CONTREPARTIE DE TRÉSORERIE	45
5.7. CRÉANCES	33	5.18.3. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	46
5.8. CAPITAUX PROPRES	34	5.18.4. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	46
5.8.1. CAPITAL	34	5.19. RÉSULTAT PAR ACTION	47
5.8.2. DIVIDENDES	34	5.20. ENGAGEMENTS HORS BILAN	47
5.8.3. ACTIONS PROPRES	34	5.21. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	47
5.8.4. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	35	5.22. EFFECTIFS :	48
5.9. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	36	5.23. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	48
5.9.1. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	36	5.24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	48
5.9.2. INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE	36	5.24.1. ENTREPRISES ASSOCIÉES	48
5.10. DETTES FINANCIÈRES	38	5.24.2. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	49
5.10.1. ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES	39		
5.10.2. TABLEAU DE VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES	40		

Note 1 : Informations générales

Le Groupe Vente-unique.com opère un site de vente en ligne de meubles et de produits d'équipement de la maison présent dans les 11 pays : France, Espagne, Allemagne, Belgique, Suisse, Autriche, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Pologne. Il commercialise plus de 1,1 million de références vendues en direct ou par des vendeurs tiers (place de marché). Il exploite un entrepôt logistique de 85.000 m² situé à Amblainville (Oise). Depuis Juillet 2025, la société a commencé l'agencement du nouvel entrepôt situé à Moulins dont le groupe vise la réception sur l'année civile 2026.

Vente-unique.com est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, dont le siège social est situé 9/11 rue Jacquard, 93315 Le Pré Saint Gervais. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 484 922 778 RCS Bobigny et est cotée à Euronext Growth.

Les états financiers au 30 septembre 2025 reflètent la situation comptable consolidée du groupe constitué de Vente-unique.com et de ses filiales.

Les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2025 ont été présentés au Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2026 qui a autorisé leur publication.

Note 2 : Faits marquants

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois (soit 600K€ par an) versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Cette rémunération forfaitaire a été revue à la baisse à 520K€ par an.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Au 30/09/2025, le chiffre d'affaires de la marque Habitat a atteint 10 M€.

- **Début de réception du nouvel entrepôt logistique situé à Moulins via la signature d'un bail en état futur d'achèvement (BEFA).**

La Société a signé un bail en état futur d'achèvement (BEFA) en date du 16 mai 2024, amendé le 18 décembre 2024. Ce contrat prévoit la location d'un ensemble immobilier de 61 840 m² situé dans l'Allier incluant 5 cellules logistiques à date d'achèvement fixée au plus tard au 11 juin 2026 pour une période ferme de 12 ans.

Ce nouvel entrepôt logistique sera destiné au stockage et à la préparation des commandes des clients du Groupe situés dans le Sud de la France, en Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Il permettra au Groupe de supporter la croissance d'activité de ses deux marques Vente-unique.com et Habitat et de développer son activité de fulfillment notamment pour des vendeurs tiers de sa place de marché.

Dans le cadre de contrat, l'année dernière un dépôt de garantie de 2 930 K€ a été versé au bailleur.

Au 30 septembre 2025, les travaux réalisés sont conformes à l'avancée attendue, à savoir une avancée de 40% de la construction.

Par ailleurs, le 12 février 2025 un avenant au bail en état futur d'achèvement (BEFA) du 16 mai 2024 a été conclu afin d'acter la substitution du preneur, le bail étant désormais porté par la société Vente-Unique Logistics Auvergne, filiale dédiée aux activités logistiques, qui reprend l'intégralité des droits et obligations du bail, avec l'accord exprès du bailleur et dans des conditions inchangées.

- **Création d'une filiale belge en charge de l'activité transport en Belgique et Luxembourg**

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen et de l'expansion de ses activités en Belgique, il est décidé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, de procéder à la création d'une filiale de droit belge (Vente-Unique Delivery Belgium) détenue à 100% par la société mère, afin de renforcer la présence locale, d'optimiser l'exploitation commerciale et d'accompagner le déploiement des opérations sur le marché belge et luxembourgeois.

- **Distributions de dividendes**

Une Assemblée Générale Mixte a également été convoquée le 28 mars 2025. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ainsi que le versement d'un dividende de 0,38 € par action pour une somme totale de 3.7 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 03 juin 2025.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

Le Groupe a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 164 501 actions sur la période pour une valeur de 2 288 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30/09/2025, hors contrats de liquidités, le Groupe détient 138 572 actions pour une valeur de 1 941 K€. Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

Note 3 : Evènements postérieurs à la clôture

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2026 en France**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) en France pour la quatrième année consécutive.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

- **Développement à l'international**

Au cours de l'exercice, la société Vente Unique a travaillé à l'ouverture commerciale de trois nouveaux pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège) dont le lancement a eu lieu le 3 novembre 2025. Cette expansion géographique s'inscrit dans la stratégie de développement européen du groupe. L'impact financier de cette ouverture sur l'exercice reste limité et principalement lié aux coûts de lancement.

- **Rachat d'actions propres par Vente-unique.com**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 1 874 actions entre le 1er octobre 2025 et le 12 janvier 2026.

- **Attribution d'actions gratuites par Vente-unique.com**

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2026 a attribué définitivement 96 052 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2024. Ces actions seront prélevées sur le stock de 138 572 actions auto-détenues par le Groupe au 12 janvier 2026.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 29 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de 91 625 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2025, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adopté et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2025 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2024.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2024

- Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers »

Cet amendement publié par l'IASB le 30 mai 2024 et adopté par l'UE le 27 mai 2025, vise à clarifier et améliorer la classification et la mesure des instruments financiers. Ces modifications portent sur la classification des actifs financiers liés à l'ESG et le règlement des passifs via des paiements électroniques. De plus, des exigences de divulgation supplémentaires ont été introduites pour améliorer la transparence des investissements dans certains instruments financiers.

Ces modifications sont applicables à partir du 1er janvier 2026, avec une application anticipée permise.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

- Amendement d'IAS 21 « Absence de convertibilité »

Cet amendement précise comment une entité doit déterminer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité.

Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un laps de temps qui prévoit un délai administratif normal et par l'intermédiaire de marchés ou de régimes de change dans lesquels une opération d'échange créerait des droits et des obligations exécutoires.

Si une devise n'est pas convertible en une autre devise, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation de manière à refléter le taux auquel une opération de change aurait lieu à la date d'évaluation entre les acteurs du marché dans les conditions économiques existantes. Une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ni autre technique d'estimation.

Les modifications sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Lors de l'application des modifications, une entité ne peut pas retraiter les informations comparatives.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2025

L'IASB a également publié les textes suivants, ne pouvant pas être anticipés en 2025 en l'absence d'adoption par l'Union européenne, et pour lesquels le Groupe ne prévoit pas d'incidence significative. Les dates d'entrée en application mentionnées ci-dessous seront effectives sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

- Amendement d'IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles »

Les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, publiés par l'IASB le 18 décembre 2024, visent à adapter le traitement comptable des contrats liés à l'électricité produite à partir de sources naturelles (ex. :

solaire, éolien) et non contrôlés par l'homme. Ces modifications sont applicables à partir du 1er janvier 2026, avec une application anticipée permise.

➤ IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Cette norme publiée par l'IASB le 9 avril 2024, remplacera l'IAS 1 et introduira des exigences pour améliorer la présentation et la transparence des états financiers. Elle imposera de classer les revenus et les dépenses en catégories opérationnelle, d'investissement et de financement, avec de nouveaux sous-totaux pour le résultat opérationnel.

La norme IFRS 18 demande de divulguer les indicateurs de performance définis par la direction et de communiquer sur la performance financière de l'entité prise dans son ensemble afin de permettre aux lecteurs de comprendre les contenus des rubriques des états financiers.

La norme sera effective à partir du 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

➤ IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information publique : informations à fournir »

L'IASB a publié le 9 mai 2024 la norme IFRS 19. Cette nouvelle norme a pour but de simplifier le reporting des filiales en allégeant leurs obligations en matière d'informations à communiquer tout en maintenant un niveau d'information suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers. La norme entre en application à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2027, avec une application anticipée permise.

➤ « Améliorations annuelles aux normes comptables IFRS – Volume 11 »

IASB a publié le 18 juillet 2024 des améliorations portant sur plusieurs normes, à savoir IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7. Ces améliorations entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026, avec la possibilité d'une application anticipée.

Note 5 : Commentaire sur le bilan et le compte de résultat

5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles « Leads » correspondent à des fichiers clients et permettent d'agrandir la clientèle potentielle et de démarcher de nouveaux clients. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 5 ans, selon le mode linéaire.

S'il existe un ou plusieurs indices de perte de valeur identifiés par la direction, un test de dépréciation est réalisé.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Le fonds commercial est comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Des tests de valorisation sont effectués afin de vérifier s'il est nécessaire de déprécier sa valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels développés en interne et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité.

Valeur brute	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	Total
Solde au 30/09/2023	5 099	5 934		503	11 535
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	5 579	6 964	435	503	13 482
Augmentation	478	2 671	261	-	2 976
Diminution			-435		-
Solde au 30/09/2025	6 057	9 636	261	503	16 457

Valeur Amortissements	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	Total
Solde au 30/09/2023	4 242	3 533		-	7 775
Augmentation	336	993			1 329
Diminution					-
Solde au 30/09/2024	4 578	4 526	-	-	9 104
Augmentation	384	1 272			1 656
Diminution					-
Solde au 30/09/2025	4 962	5 798	-	-	10 760

Valeur nette comptable	Fichiers clients Internet	Logiciels	Immob. en cours	Fonds de commerce	Total
Solde au 30/09/2023	857	2 400		503	3 760
Augmentation	480	1 031	435	-	1 946
Dotations aux amortissements	-336	-993			-1 329
Diminution	-	-		-	-
Solde au 30/09/2024	1 001	2 438	435	503	4 378
Augmentation	478	2 671	261	-	2 976
Dotations aux amortissements	-384	-1 272	-	-	-1 656
Diminution	-	-	-435	-	-
Solde au 30/09/2025	1 096	3 837	261	503	5 697

L'acquisition du fonds de commerce de la société Distri Service en date du 1^{er} octobre 2022 a permis d'acquérir un fonds commercial d'une valeur de 502 K€.

La société a immobilisé des logiciels développés en interne par les équipes informatiques (site internet, back office, marketplace) à hauteur de 2.497K€ dont 261 K€ en immobilisations en cours au 30.09.2025 (projets en cours pour la relance de la marque Habitat).

Les amortissements des fichiers clients internet comptabilisés à hauteur de 5 798 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ont été calculés sur la durée d'utilité définie pour ces fichiers, soit 5 ans. Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les amortissements pratiqués relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui s'atténueront au-delà de la 5^{ème} année. Un test de dépréciation de ces actifs a été réalisé et n'a pas mis en lumière de perte de valeur.

5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Logiciels informatiques et droits similaires	1 à 3 ans
Site Internet	5 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année. La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Valeur brute	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	Total
Solde au 30/09/2023	575	4 129	1 193		126	6 022
Augmentation		1 372				1 372
Diminution						-
Solde au 30/09/2024	575	5 501	1 193		126	7 394
Augmentation		1 084		2 035		3 120
Diminution						-
Solde au 30/09/2025	575	6 585	1 193	2 035	126	10 514

Valeur Amortissements	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	Total
Solde au 30/09/2023	212	2 064	950		34	3 260
Augmentation		1 165				1 165
Diminution						-
Solde au 30/09/2024	212	3 230	950		34	4 425
Augmentation		1 302				1 302
Diminution						-
Solde au 30/09/2025	212	4 532	950		34	5 727

Valeur nette comptable	Installations techniques et matériels industriels	Autres installations, agencements, aménagements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Immobilisations en cours	Véhicules de transport	Total
Solde au 30/09/2023	363	2 064	243		92	2 762
Augmentation	-	1 372	-		-	1 372
Dotations aux amortissements	-	-1 165	-		-	-1 165
Diminution	-	-	-		-	-
Solde au 30/09/2024	363	2 271	243		92	2 969
Augmentation	-	1 084	-	2 035	-	3 120
Dotations aux amortissements	-	-1 302	-		-	-1 302
Diminution	-	-	-		-	-
Solde au 30/09/2025	363	2 054	243	2 035	92	4 786

Les 2.035K€ d'immobilisations en cours représentent principalement des immobilisations liées à l'agencement et la préparation de l'entrepôt de Moulins. Ils sont composés principalement de racks (0.8M€), du matériel roulant (0.4M€) et du sprinklage (0.2M€).

5.3. Droit d'utilisation

Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Le Groupe reconnaît un contrat de location dès lors qu'il obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation d'un actif identifié et qu'il a le droit de contrôler cet actif. Les contrats de location du Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers, principalement les locaux du siège et l'entrepôt d'Amblainville. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat, pour la valeur actualisée des paiements futurs.

Cela se traduit par la constatation :

- d'un actif non courant « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » ;
- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements.

Droit d'utilisation

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation évalué comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les coûts directs initiaux, les coûts estimés de remise en état de l'actif, les pas-de-porte, les droits au bail ainsi que les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée ferme du contrat en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées. Les dotations aux amortissements des droits d'utilisations sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Au 30/09/2025, le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur.

Crédit-bail

Conformément à l'application d'IFRS 16, les crédits baux sont inclus dans le droit d'utilisation.

Dettes de location

À la date de prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux défini dans le contrat, les franchises de loyers, ainsi que les paiements relatifs aux options d'extension, d'achat, de résiliation ou de non-renouvellement, si le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

Le Groupe retient le taux marginal d'endettement du Groupe pour évaluer le droit d'utilisation et la dette de loyers correspondante, qui prend notamment en compte les conditions de financement du Groupe et l'environnement économique dans lequel le contrat a été souscrit.

Ultérieurement la dette de location est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts de la période est comptabilisée dans le résultat financier. La dette de location est présentée séparément de la dette financière nette.

Exemptions

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Période exécutoire des contrats de location

Un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le locataire, ou le bailleur, aurait à subir une perte ou une pénalité plus qu'insignifiante en cas d'arrêt du contrat. Pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location, il doit être pris en compte l'ensemble des aspects économiques du contrat et pas seulement les indemnités de résiliations contractuelles.

Valeur brute	Immobilier	Mobilier	Total
Solde au 30/09/2023	24 254	2 583	26 836
Actualisation	1 282		1 282
Augmentation			-
Nouveaux contrats	13 006		13 006
Diminution	-22 846	-136	-22 982
Solde au 30/09/2024	15 695	2 446	18 142
Actualisation	350		350
Augmentation			-
Nouveaux contrats	211	238	450
Diminution			-
Solde au 30/09/2025	16 257	2 685	18 942

Valeur Amortissements	Immobilier	Mobilier	Total
Solde au 30/09/2023	4 767	1 107	5 874
Augmentation	3 950	444	4 394
Nouveaux contrats			
Diminution	-5 366	-61	-5 428
Solde au 30/09/2024	3 350	1 490	4 840
Augmentation	3 871	497	4 368
Nouveaux contrats			
Diminution			-
Solde au 30/09/2025	7 221	1 987	9 208

Valeur nette comptable	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Solde au 30/09/2023	19 487	1 475	20 962
Dotations aux amortissements	-3 950	-444	-4 394
Actualisation	1 282		
Nouveaux contrats	13 006	-	13 006
Diminution	-17 480	-75	-17 555
Solde au 30/09/2024	12 345	956	13 302
Dotations aux amortissements	-3 871	-497	-4 368
Actualisation	350		
Nouveaux contrats	211	238	450
Diminution	-	-	-
Solde au 30/09/2025	9 036	698	9 734

5.4. Actifs financiers non courants

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs et prestataires en garantie des loyers et prestations de services et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

Valeur brute	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Dépôts et cautionnement	Total
Solde au 30/09/2023	-	35	332	367
Augmentation			2 977	2 977
Diminution			-14	-14
Solde au 30/09/2024	-	35	3 295	3 330
Augmentation			53	53
Diminution			-98	-98
Solde au 30/09/2024	-	35	3 250	3 285

Les 3.285K€ de dépôts et cautionnement sont principalement constitués pour 2 930 K€ du dépôt de garantie en lien avec le nouvel entrepôt à Moulins versé sur l'exercice précédent.

5.5. Impôts différés actifs

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1^{er} trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La composition des impôts différés est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Décalage temporaire	351	285	67
Retraitement IFRS 9	28	49	-20
Retraitement IFRS 16	28	-2	30
Provision engagement retraite	168	161	7
Solde net d'impôts différés	575	492	82
<i>Dont impact réserves</i>	<i>-15</i>	<i>51</i>	<i>-67</i>
<i>Dont impact résultat</i>	<i>-98</i>	<i>37</i>	

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Le taux d'IS utilisé pour estimer les impôts différés est de 25,83%.

5.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks. Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Ainsi, les retours de marchandises, les stocks soldeurs et les stocks dépareillés sont provisionnés à 50%, correspondant à la perte de marge constatée de manière statistique sur ces produits.

En milliers d'euros	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Valeur brute	35 281	688		35 969
Provisions	-1 023	-34		-1 057
Valeur nette	34 259	654		34 912

Les variations de provision pour dépréciation des stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des stocks	1 023	34		1 057

La légère progression du stock s'explique notamment par l'acquisition au cours de l'exercice précédent de nouveaux produits en lien avec le lancement de la marque Habitat.

5.7. Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont comptabilisées conformément à l'approche simplifiée de la norme IFRS 9.

Compte tenu de l'activité du Groupe des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2025	Provision au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2025	Valeur nette au 30/09/2024
Créances clients	4 407	1 009	3 398	2 615
Créances fiscales et sociales	2 518		2 518	3 238
Autres créances	555		555	225
Charges constatées d'avance	1 910		1 910	1 811
Total des autres créances	4 982	-	4 982	5 274
Total des créances d'exploitation	9 389	1 009	8 380	7 890

Les créances clients de l'activité e-commerce sont essentiellement constituées de facilités de paiement fractionné en 3 fois accordées à des clients.

Lorsqu'une échéance n'est pas recouverte, la créance est considérée comme douteuse et fait l'objet d'un envoi automatique au cabinet de recouvrement.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Total des provisions pour dépréciation des créances	1 281		-272	1 009

5.8. Capitaux propres

5.8.1. Capital

En euros	30/09/2024	Augmentation	Diminution	30/09/2025
Nombre d'actions	9 772 473	7 556	-	9 780 029
Valeur nominale	0,01	0,01	-	0,01
Capital social	97 725	75,56	-	97 800

5.8.2. Dividendes

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2025 a approuvé la distribution d'un dividende de 0,38 € par action. Ce dividende a été versé en date du 3 juin 2025 pour une somme totale de 3,7 M€.

5.8.3. Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité et des autorisations données par l'Assemblée Générale, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. Les titres auto-détenus ont évolué de la façon suivante :

En nombre d'actions	Titres auto détenus	Contrat de liquidité	Total
Détention au 30 09 2023	104 842	34 513	139 355
Acquisition	78 073	59 823	137 896
Cession		-71 859	-71 859
Attribution actions gratuites	-107 900		-107 900
Détention au 30 09 2024	75 015	22 477	97 492
Acquisition	164 501	48 084	212 585
Cession		-48 146	-48 146
Attribution actions gratuites	-100 944		-100 944
Détention au 30 09 2025	138 572	22 415	160 987

L'annulation des titres auto-détenus du contrat de liquidité a été imputée en diminution de la situation nette pour un montant de 315 K€. Les titres achetés et vendus sur la période ont généré un flux de trésorerie positif de 8 K€ sur l'exercice.

Les autres titres auto-détenus ont été acquis afin de pourvoir aux attributions à venir des plans d'actions gratuites. Ils sont comptabilisés en trésorerie au 30 septembre 2025 pour une valeur de 1 941 K€.

5.8.4. Paiements fondés sur des actions

Des plans d'attribution gratuite d'actions (ci-après « **AGA** ») sont mis en place par Le Groupe. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires de ces attributions, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des AGA ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les AGA ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30/09/2025, le Groupe a attribué des actions gratuites aux salariés. L'impact comptabilisé au titre de l'exercice est de 2 001 K€.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

Date d'attribution initiale	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2025
22-mars-16	110 571	2 ans + 2 ans	108 835 ⁽¹⁾		
15-déc-16	107 268	2 ans + 2 ans	107 268 ⁽²⁾		
21-févr-18	113 442	2 ans + 2 ans	111 400 ⁽³⁾		
14-janv-19	120 178	2 ans + 2 ans	114 578 ⁽⁴⁾		
29-janv-20	166 780	2 ans + 2 ans	157 980 ⁽⁵⁾		
07-janv-21	131 655	2 ans + 2 ans	120 100 ⁽⁶⁾		
29-juin-21	12 500	2 ans + 2 ans	9 500 ⁽⁷⁾		
29-janv-22	116 300	2 ans + 0 an	107 900 ⁽⁸⁾		
11-janv-23	108 500	2 ans + 0 an		108 500 ⁽⁹⁾	
08-jan-24	102 052	2 ans + 0 ans			102 052
29-janv-25	102 000	2 ans + 0 an			102 000
TOTAL	1 191 246		729 661	108 500	204 052

(1) Par le Conseil du 25 mars 2018 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(2) Par le Conseil du 14 janvier 2019 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(3) Par le Conseil du 24 janvier 2020 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(4) Par le Conseil du 27 janvier 2021 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(5) Par le Conseil du 29 janvier 2022 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(6) Par le Conseil du 11 janvier 2023 – par voie d'attribution de 8 200 actions auto-détenues et d'émission de 111 900 actions nouvelles

(7) Par le Conseil du 13 juin 2023 – par voie d'attribution de 9 500 actions auto-détenues

(8) Par le Conseil du 29 janvier 2024 – par voie d'attribution de 107 900 actions auto-détenues

(9) Par le Conseil du 13 janvier 2025 – par voie d'attribution de 100.944 actions auto-détenues et 7 556 actions nouvelles

5.9. Provisions courantes et non courantes

5.9.1. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

5.9.2. Indemnités de départ à la retraite

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19 R. Les obligations du Groupe Vente-Unique.com en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2025	30/09/2024
Taux d'actualisation :	3,50%	3,40%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2024	Table INSEE 2023
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2025 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- dans le compte de résultat
 - * le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - * la charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - * le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - * les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - * les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - * l'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin 2021, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

En milliers d'euros	Provisions litiges	Provision retraite	Provisions non courantes
Solde au 30/09/2023	220	361	581
Dotations	139	64	203
Provisions utilisés	-20		-20
Engagement actuariel		198	198
Solde au 30/09/2024	339	623	962
Dotations	20	85	105
Provisions utilisés	-339		-339
Engagement actuariel		-60	-60
Solde au 30/09/2025	20	649	669

Les provisions non courantes intègrent les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour un montant de 649 K€ ainsi que des provisions pour litiges commerciaux et administratifs à hauteur de 20 K€.

L'évolution de la dette actuarielle se détaille comme suit :

En milliers d'euros	
Dette actuarielle au 30/09/2024	623
Coût normal	65
Intérêts sur la dette actuarielle	20
Amortissement du coût des services passés	
Pertes et gains actuariels	-60
Dette actuarielle au 30/09/2025	649

5.10. Dettes financières

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres ». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;
- le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

5.10.1. Echancier des dettes financières

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Endettement au 30/09/2025					Endettement au 30/09/2024
	Endettement total	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes locatives (*)	9 842	4 204	5 638	5 638	-	13 295
Dettes financières à long terme	1 230	75	1 156	826	330	308
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	11 073	4 279	6 794	6 464	330	13 603
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	-					-
Total des dettes financières	11 073	4 279	6 794	6 464	330	13 603
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	2	2				-
Total des dettes financières et autres passif financiers courant	11 074	4 281	6 794	6 464	330	13 603

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	32 112	25 719	6 393
Dettes financières	-11 074	-13 603	2 529
Trésorerie nette	21 038	12 116	8 922

5.10.2. Tableau de variation des dettes financières

En milliers d'euros	Capital restant dû 30/09/2024	Actualisation	IFRS 16	Nouveaux contrats	Extinction des contrats	Remboursements emprunts	Capital restant dû 30/09/2025
Emprunts sur opérations de crédit-bail	804				-	-459	345
Dettes locatives (hors crédit-bail)	12 491	350	450		-	-3 794	9 497
TOTAL DETTES LOCATIVES	13 295	350	450	-	-	-4 253	9 842
Emprunts bancaires	308			1 000		-78	1 230
TOTAL DETTES FINANCIERES	13 603	350	450	1 000	-	-4 330	11 073

5.11. Chiffre d'affaires

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires du Groupe.

Il inclut notamment :

- les ventes de marchandises pour l'activité e-commerce ;
- les frais d'expédition et de livraison facturés aux clients ;
- les commissions facturées aux vendeurs tiers qui commercialisent leurs produits sur la place de marché.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque le Groupe a transféré le contrôle des biens aux transporteurs tiers (sortie entrepôt).

Concernant les commissions marketplace, celles-ci sont comptabilisées lorsque le client final a été livré.

Les prestations de services, comme par exemple les services attachés directement à la vente de biens sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

En application de la norme IFRS 15, le Groupe agissant en tant qu'agent au titre de la collecte de l'éco-participation, les sommes perçues auprès des clients sont compensées dans les coûts de revient des marchandises avec les sommes reversées aux organismes de collecte.

La ventilation du chiffre d'affaires par nature est donnée ci-après :

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Vente de marchandises	159 091	145 633
Prestations de livraisons	28 982	25 609
Prestations facilités de paiement	487	599
Commissions marketplace	7 247	4 104
Autres prestations	256	150
CA e-commerce	196 063	176 095
CA logistique	4 837	2 560
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	200 900	178 655

Le chiffres d'affaires e-commerce se répartit ainsi par région :

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
France	95 302	84 625
Europe du Nord et Est	67 219	64 275
Europe du Sud	33 542	27 195
Total CA e-commerce	196 063	176 095

5.12. Marge brute

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Chiffre d'affaires	200 900	178 655
Prix de revient des ventes	-82 790	-75 183
Marge brute	118 110	103 472

5.13. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Salaires	14 932	14 329
Charges sociales	7 099	6 709
Participation des salariés	1 192	939
Actions gratuites	2 001	1 562
Total des frais de personnel	25 224	23 540

5.14. Autres charges opérationnelles courantes

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats.

Le Groupe utilise le Résultat Opérationnel Courant comme principal indicateur de performance. Ce Résultat Opérationnel Courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de nature à fausser la lecture de la performance récurrente de l'entreprise à savoir :

- Les frais de rationalisation ;
- Les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie ;
- Les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Transport sur ventes	28 914	24 963
Marketing	26 871	22 443
Frais généraux et taxes	18 126	14 575
Dotations aux amortissements	7 326	6 888
Dotations/Reprises aux provisions	-155	130
Total des autres charges opérationnelles courantes	81 081	69 000

5.15. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Produit IFRS 16 sur dénouement anticipé bail entrepôt		379
Frais ponctuels relance marque Habitat		-603
Impact litiges administratifs et commerciaux	-286	-135
Autres charges diverses	-218	-145
Total des autres produits et charges opérationnels	-468	-504

Les frais ponctuels de l'exercice précédent liés à la relance de la marque Habitat par le Groupe concernaient notamment les frais logistiques de préparation et de livraisons de clients lésés par l'ancien exploitant. Le Groupe Cafom a pris à sa charge la valeur des marchandises livrées.

5.16. Résultat Financier

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles.

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe Vente unique.com applique cette méthode de référence.

Les autres produits et charges financiers sont essentiellement composés de gains de change. La progression des autres produits et charges financiers est liée à l'évolution du cours des devises.

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024
Intérêts et charges assimilées (1)	-545	-648
Autres produits et charges financières	380	216
RESULTAT FINANCIER	-166	-432
(1) dont intérêts financier liés au crédit-bail	-6	-13
(1) dont intérêts financier liés au droit d'utilisation (immobilier)	-472	-504

5.17. Impôts sur les bénéfices et différés

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables.

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

5.17.1. Décomposition de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Impôts exigibles	-2 993	-2 430
Impôts différés	98	-37
Charge d'impôts avant reclassement CVAE	-2 895	-2 467
Reclassement CVAE	-133	-125
Charge d'impôts globale	-3 028	-2 593
Résultat net	8 143	7 404
Taux d'impôt effectif moyen	27,10%	25,93%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

5.17.2. Rationalisation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	8 143	7 404
Charges (produits) d'impôt avant reclassement CVAE	2 895	2 467
Résultat taxable	11 038	9 872
Taux d'impôt courant en France	-25,83%	-25,83%
Charge d'impôt théorique	-2 851	-2 550
Impact des crédits d'impôt	174	154
Différence de taux d'imposition	-5	-26
Différences permanentes	-80	-47
Reclassement CVAE	-133	-125
Charge d'impôt comptabilisée	-2 895	-2 593

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

5.18. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette de Vente unique.com

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

5.18.1. Calcul de la trésorerie

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Disponibilités	20 170	19 903	267
Titres auto-détenus (actions gratuites)	1 942	816	1 126
Valeurs mobilières de placement	10 000	5 000	5 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 112	25 719	6 393
Découverts bancaires et effets escomptés	-2	0	-2
Trésorerie (endettement) net	32 110	25 719	6 391

5.18.2. Produits et charges sans contrepartie de trésorerie

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Paiements fondés sur des actions	838	411
IFRS 16		-379
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie	838	32

5.18.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

En Milliers d'Euros	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Stocks	34 912	34 259	653
Créances d'exploitation	3 398	2 615	782
Autres créances d'exploitation	4 982	5 274	-292
Actifs courants liés à l'exploitation	43 292	42 149	1 143
Fournisseurs	25 386	21 164	4 221
Dettes fiscales et sociales	11 429	10 466	963
Autres passifs courants	4 144	4 695	-551
Passifs liés à l'exploitation	40 959	36 325	4 635
Besoin en fonds de roulement	2 334	5 824	-3 490

La progression de 4.2 M€ des dettes fournisseurs sont à mettre en lien principalement avec le rachat des stocks de la marque Habitat suite à sa relance. Dettes qui seront réglées au cours de l'exercice prochain au fur et à mesure de leurs écoulement.

5.18.4. Flux de trésorerie provenant des investissements

En milliers d'euros	Note	30/09/2025	30/09/2024
Incorporels	5.1	2 976	1 946
Corporels (dont crédit-bail)	5.2 / 5.3	3 120	1 372
Financiers	5.4	53	2 977
Total des investissements		6 148	6 295
Incorporels	5.1		
Corporels	5.2		
Financiers	5.4	98	14
Total des cessions		98	14
Total flux de trésorerie provenant des investissements		-6 050	-6 281

Au 30 septembre 2025, les nouveaux investissements incorporels correspondent principalement à des logiciels développés en interne par les équipes informatiques (site internet, back office, marketplace). Les immobilisations corporelles quant à elles sont principalement composées de 2.035K€ d'immobilisations en cours liées à l'agencement et la préparation de l'entrepôt de Moulins dont des racks (0.8M€), du matériel roulants (0.4M€) et du sprinklage (0.2M€).

Au 30 septembre 2024, les investissements financiers incluaient un dépôt de garantie de garantie de 2 930 K€ versé dans le cadre de la signature d'un BEFA pour la location d'un futur site logistique.

5.19. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital du Groupe. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	8 143	7 404
Nombre d'actions	9 780 029	9 772 743
Dont actions auto-détenues	160 987	97 472
Nombre d'actions en circulation	9 619 042	9 675 271
Résultat net par action	0,85 €	0,77 €

Résultat net courant par action après dilution	30/09/2025	30/09/2024
Résultat net	8 143	7 404
Nombre d'actions en circulation	9 619 042	9 675 271
Actions dilutives (actions gratuites en cours)	204 052	210 552
Nombre d'actions après dilution	9 823 094	9 885 832
Résultat net par action après dilution	0,83 €	0,75 €

5.20. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Cautions douanières	78	78
En-cours crédocs	550	482
Total engagements donnés	628	560
Garantie bancaire Amblainville	1 090	1 090
Total engagements reçus	1 090	1 090

Une garantie bancaire à première demande a été accordée au propriétaire de l'entrepôt logistique de Amblainville dans le cadre de la renégociation d'un nouveau bail au 1^{er} avril 2024.

5.21. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 est de 240 K€, y compris les services autres que la certification des comptes.

5.22. Effectifs à la clôture:

Catégorie	30/09/2025	30/09/2024
Non cadres	229	199
Cadres	187	158
Effectif	416	357

5.23. Périmètre de consolidation

Société	Méthode de consolidation	% contrôle		% intérêts	
		30/09/2025	30/09/2024	30/09/2025	30/09/2024
Vente-unique.com SA (mère)	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Delivery SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Logistics AMB SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-unique Services SL	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Vente-Unique Delivery Belgium	Intégration globale	100%	NA	100%	NA
Vente-unique Logistics Auvergne SAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

5.24. Transactions avec les parties liées

5.24.1. Entreprises associées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché. Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Actifs non courants	3 093	3 147
Actifs courants	783	680
Autres passif courants	2 808	727
Chiffre d'affaires	914	250
Achats de marchandises	2 724	2 907
Autres charges opérationnelles courantes	1 319	864
Autres produits et charges opérationnels	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

5.24.2. Rémunération des principaux dirigeants

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

En milliers d'euros	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations brutes	1 484	1 377
Actions gratuites	1 273	1 013
Total	2 757	2 390

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint du Groupe, une indemnité de départ d'un montant égal à 300 000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300 000 €. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été réitérés à l'occasion d'une séance du conseil d'administration en date du 21 février 2018, étant toutefois précisé que la notion de départ contraint a été précisée et inclut désormais les cas de départ liés à un changement de contrôle du Groupe et/ou un changement de stratégie.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

VENTE-UNIQUE.COM

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre 2025

VENTE-UNIQUE.COM

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique.com,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vente-Unique.com relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 5.3 « Droits d'utilisation » de l'annexe détaille l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme, apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives, examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné, apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16.

- La note 5.6 « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

- La note 5.7 « Créances » de l'annexe expose les règles appliquées en matière de provisions pour dépréciation des créances clients.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe, décrite dans la note « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Le commissaire aux comptes

CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES

Membre de Groupe Y Moore global

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Lionel ESCAFFRE

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

I.

I. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

De nouveau, l'exercice 2024-2025 a été à la fois celui de la poursuite de notre trajectoire de croissance historique et de la consolidation du modèle vertueux du Groupe. Malgré l'absence de croissance du marché français, Vente-unique.com a maintenu son rythme de croissance à deux chiffres en s'appuyant sur la vigueur de ses ventes à l'international et le succès croissant de sa place de marché. Plus encore, la reprise de la licence d'exploitation de la marque Habitat l'exercice précédent permet d'adresser désormais le haut du marché du meuble, tout en créant de nombreuses synergies entre ses différents pôles.

Vente-unique.com réalise un 19^{ème} exercice consécutif bénéficiaire.

A. Evènements importants survenus dans la Société au cours de l'exercice

- **Exploitation et relance de la marque Habitat**

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois (soit 600K€ par an) versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Cette rémunération forfaitaire a été revue à la baisse à 520K€ par an.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Au 30 septembre 2025, le chiffre d'affaires de la marque Habitat a atteint 10 M€.

- **Substitution du preneur du bail en état futur d'achèvement (BEFA)**

Le 12 février 2025 un avenant au bail en état futur d'achèvement (BEFA) du 16 mai 2024 a été conclu afin d'acter la substitution du preneur, le bail étant désormais porté par la société Vente-Unique Logistics Auvergne, filiale dédiée aux activités logistiques, qui reprend l'intégralité des droits et obligations du bail, avec l'accord exprès du bailleur et dans des conditions inchangées.

- **Création d'une filiale belge en charge de l'activité transport en Belgique et Luxembourg**

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen et de l'expansion de ses activités en Belgique, il est décidé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, de procéder à la création d'une filiale de droit belge (Vente-Unique Delivery Belgium) détenue à 100% par la société mère, afin de renforcer la présence locale, d'optimiser l'exploitation commerciale et d'accompagner le déploiement des opérations sur le marché belge et luxembourgeois.

- **Distributions de dividendes**

L'assemblée générale mixte du 28 mars 2025 a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ainsi que le versement d'un dividende de 0,38 € par action soit une somme totale de 3,7 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 03 juin 2025.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

La Société a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi été racheté 164 501 actions sur la période pour une valeur de 2 288 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30 septembre 2025, hors contrats de liquidités, la Société détient 138 572 actions pour une valeur de 1 941 K€. Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

Il est à noter que la Société a comptabilisé sur l'exercice une charge de 1 157 K€ dans sa masse salariale (contre 1 488 K€ sur l'exercice 2023-2024) correspondant à la valeur des actions à attribuer sur les plans d'actions gratuites en cours d'attribution au prorata temporis de leur période d'acquisition. Cette charge a été comptabilisée car la Société a décidé de doter ses plans d'actions en cours par rachat d'action et non par émission d'actions nouvelles comme ce fut le cas pour le plan de janvier 2023 attribué définitivement en janvier 2025.

B. Effectifs

Les effectifs de la Société sont en croissance de 27 personnes recrutées notamment dans le cadre du développement de la place de marché et de la relance de la marque Habitat.

Effectif présent à la clôture	30/09/2025	30/09/2024	Variation
Direction Générale	1	1	0
Marketing, développement international, place de marché	110	93	17
Logistique	21	19	2
Achats	34	30	4
Relation clients	10	11	-1
Informatique	24	22	2
Administratif et Financier	11	8	3
Ressources Humaines	3	3	0
Total	214	187	27

C. Résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

L'exercice social clos le 30 septembre 2025 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 8.052.608 €.

D. Activité de Recherche et Développement (R&D)

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous indiquons que la Société n'a pas réalisé d'activité de Recherche et Développement (R&D).

E. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Vente-unique.com entend poursuivre sa politique de croissance rentable.

Le développement de la Société s'appuiera en 2025-2026 sur la relance de la marque Habitat en France et à l'étranger. Celle-ci passera par l'enrichissement de la gamme, entre nouveautés et rééditions de modèles iconiques. En parallèle, la Société va mettre en place une politique de licence avec des acteurs spécialisés (linge de maison, art de la table, etc.), afin de créer de nouveaux produits disponibles et de s'étendre à de nouveaux canaux de distribution.

Le déploiement de Vente-Unique continuera avec l'ouverture du Royaume-Uni et Irlande au cours de l'exercice 2025-2026 et la poursuite du développement de la place de marché dans les pays déjà ouverts.

Dans ce contexte de croissance, le nouvel entrepôt logistique de Moulins démarrera son activité courant année civile 2026 avec une montée en puissance progressive tout au long de l'année. Il est opéré par une nouvelle filiale logistique Vente-unique Logistics Auvergne.

F. Evènements importants depuis la date de clôture

● Attribution d'actions gratuites et augmentation de capital

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2026 a attribué définitivement 96 052 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2024. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 138 572 actions auto-détenues par le Groupe.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 12 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de 91 625 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

● Rachat d'actions propres

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 1 874 actions entre le 1er octobre 2025 et le 12 janvier 2026.

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2026 en France**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) en France pour la quatrième année consécutive.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

- **Développement à l'international**

Au cours de l'exercice, la société Vente Unique a travaillé à l'ouverture commerciale de trois nouveaux pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège) dont le lancement a eu lieu le 3 novembre 2025. Cette expansion géographique s'inscrit dans la stratégie de développement européen du groupe. L'impact financier de cette ouverture sur l'exercice reste limité et principalement lié aux coûts de lancement.

G. Prêts inter-entreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêt interentreprises sur le fondement de l'article L.511.6 du Code monétaire et financier.

H. Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune succursale.

II. Résultats économiques et financiers

A. Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. Résultats de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé

- **Compte de Résultat**

L'exercice clos au 30 septembre 2025 fait apparaître des produits d'exploitation s'élevant à 199.870.804 € contre 179.546.871 € pour l'exercice précédent.

	30/09/2025	30/09/2024
Achats de marchandises	84 640 747	83 326 676
Variation de stock (marchandises)	-676 478	-6 719 216
Autres achats et charges externes	82 366 856	73 355 125
Impôts, taxes et versements assimilés	499 801	445 573
Salaires et traitements	10 576 637	9 288 818
Charges sociales	6 028 111	5 914 410
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 856 570	1 505 665
Dotation aux provisions sur actif circulant	34 584	210 664
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	3 500
Autres charges	2 466 544	1 547 412
Total charges d'exploitation	187 793 372	168 878 626

Les charges d'exploitation de la Société se sont élevées à 187.793.372 € contre 168.878.626 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Par conséquent, le résultat d'exploitation se traduit, au 30 septembre 2025, par un bénéfice de 12.077.431 €.

Le résultat financier, à cette même date, est bénéficiaire de 385.200 €.

Il en ressort un résultat courant avant impôt de 12.462.631 €.

Après déduction d'un résultat exceptionnel déficitaire de (476.046) €, de la participation des salariés de 1.122.599 € et de l'impôt sur les sociétés de 2.811.378 €, le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 se solde par un bénéfice s'élevant à 8.052.608 €.

- **Bilan**

Au 30 septembre 2025, le total du bilan s'élève à 81.359.365 € contre 75.582.994 € à la fin de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres au 30 septembre 2025 est de 43.996.410 €, incluant le bénéfice de l'exercice de 8.052.608 €.

- **Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Le résultat net au 30 septembre 2025 a augmenté de 995.553 euros par rapport au résultat dégagé au 30 septembre 2024 en raison de l'augmentation tant du résultat d'exploitation que du résultat financier.

Les disponibilités de la Société passent de 24.720.076 € en 2024 à 17.813.463 € en 2025 pendant que les valeurs mobilières de placement passent de 816.192€ à 11.942.310 € donnant un total disponibilités + valeurs mobilières de placement de 29.755.773 euros en 2025 contre 25.536.268 euros l'année dernière.

La Société n'a pas contracté d'emprunts bancaires.

- **Indicateurs clefs de performance**

La Société présente au 30 septembre 2025 un résultat d'exploitation en hausse de 13,21 % et un résultat net en progression de 14,11 %.

L'agence européenne de notation ESG Ethifinance a attribué au groupe un score de 71 sur 100 pour l'année 2024, indique l'entreprise. Cette notation représente une hausse de 5 points par rapport à 2024 et de 17 points comparé à 2023

C. Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous proposer d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025, augmenté de l'intégralité des sommes figurant au compte report à nouveau, de la façon suivante :

Libellé	Solde antérieur	Affectation du résultat	Affectation du RAN	Solde postérieur
Capital	- 97,800.29			- 97,800.29
Prime d'émission	- 6,312,661.64			- 6,312,661.64
Réserves légales	- 9,773.20	- 6.83		- 9,780.03
Autres réserves	- 10,274.32	- 3,162,586.71	- 29,513,292.89	- 32,686,153.92
Report à nouveau	- 29,513,292.89		29,513,292.89	-
Résultat de l'exercice	- 8,052,608.04	8,052,608.04		-
Distribution dividendes	-	- 4,890,014.50		-
Total	- 43,996,410.38	-	-	- 39,106,395.88

Il serait ainsi distribué à chacune des 9 780 029 actions de la Société (hors celles auto-détenues) un dividende de 0,50 euro.

Tous pouvoirs seraient donnés au Conseil d'Administration aux fins de déterminer les modalités de mise en paiement de ce dividende, et notamment de fixer la date de mise en paiement de celui-ci à compter du 30 mars 2026 et avant le 30 juin 2026 inclus au plus tard.

Le montant du dividende non versé correspondant aux actions auto-détenues ou à celles ayant fait l'objet d'une annulation à la date de détachement du coupon serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le montant distribué de 0,50 euro par action serait éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts en cas d'option pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

D. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société a procédé au versement des dividendes suivants au titre des 3 derniers exercices :

Exercice clos le 30 septembre	Revenus éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 243 bis du Code général des impôts		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en K€) ¹	Autres revenus distribués (en euros)	
2024	3 716	Néant	Néant
2023	4 104	Néant	Néant
2023	2 150	Néant	Néant

¹ Sans prise en compte des actions auto-détenues.

E. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice présentent des charges et dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39 du Code général des impôts pour un montant total de 2.926 €.

F. Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L.441-14 et D. 441-64 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 30 septembre 2025, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises					
	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échu / 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	911					513	3 121					6 784
Montant total des factures concernées (TTC)	18 614	50	47	-7	592	682	1 604	602	32	40	549	1 224
Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC)	9,11%	0,02%	0,02%	-0,00%	0,29%	0,33%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,68%	0,25%	0,01%	0,02%	0,23%	0,52%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

F. Résultats des 5 derniers exercices

Conformément à l'articles R225-102 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous le tableau du résultat des cinq derniers exercices :

En Euros	30/09/202 5	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	97 800	97 725	97 728	96 606	96 606
Nbre d'actions émises	9 780 029	9 772 473	9 772 473	9 660 573	9 660 573
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	197 872 897	178 567 696	156 892 237	144 749 506	165 233 149
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	12 266 008	11 208 516	9 081 484	6 509 261	19 346 411
Impôts sur les bénéfices	2 811 378	2 339 235	2 383 285	1 084 489	5 130 687
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	8 052 608	7 057 055	6 693 428	4 105 555	13 803 807
Montant des bénéfices distribués (1)	4 890 015	3 716 411	4 104 439	2 125 326	2 704 960
Notes	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,97	0,91	0,69	0,56	1,47
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,82	0,72	0,68	0,42	1,43
Dividende versé à chaque action	0,50	0,38	0,42	0,22	0,28
IV - Personnel					
Nombre de salariés	214	187	163	146	143
Montant de la masse salariale	10 576 637	9 288 818	7 733 257	7 187 517	7 646 627
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	6 028 111	5 914 410	5 109 538	2 933 659	3 496 013

(1) : La distribution de ce dividende au titre du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025 sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale en date du 30 mars 2026

(2) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024, la Société a distribué un dividende d'un montant de 3,7 M€ voté par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 28 mars 2025

(3) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la Société a distribué un dividende d'un montant de 4,1 M€ voté par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 28 mars 2024

(4) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la Société a distribué un dividende d'un montant de 2,1 M€ voté par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 30 mars 2023

(5) : Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, l'assemblée générale en date du 28 mars 2022 a décidé de ne pas verser de dividendes. Cependant, un dividende de 2,7 M€ a été distribué par prélèvement sur le report à nouveau sur décision d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 décembre 2022

III. Informations relatives à l'actionnariat

A. Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 septembre 2025, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nb d'actions	%	Nb de droits de vote	%
CAFOM	6 157 593	63,0%	12 230 978	73,9%
Management et employés	1 174 620	12,0%	2 286 829	13,8%
Flottant	2 286 829	23,4%	2 043 970	12,3%
Auto-détention	160 987	1,6%	-	0,0%
Total	9 780 029	100,0%	16 561 777	100,0%

B. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Contrat de liquidité

Dans le cadre de son contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation du cours, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 48 084
Cours moyen des achats : 13,55 €
- Nombre d'actions vendues : 48 146
Cours moyen des ventes : 13,37 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 22 415 actions pour une valeur de 315 442 € au cours d'achat moyen de : 14,07 €. Ces actions sont inscrites au bilan en immobilisations financières.

Hors contrat de liquidité

Par ailleurs, la Société disposait de 75 015 actions auto-détenues au 30 septembre 2024 (hors contrat de liquidité).

Il a été racheté 164 501 actions supplémentaires sur l'exercice pour une valeur de 2 288 K€.

100 944 actions ont été prélevées sur ce stock d'actions afin de les attribuer définitivement en janvier 2025 aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites de janvier 2023.

Au 30 septembre 2025, le stock d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité s'établissait donc à 138 572 actions et est valorisé à 1 940 833 € dans la trésorerie de la Société.

C. Pactes d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires n'est en cours à la date de clôture.

D. Mouvements sur le titre

Sur la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, les mouvements sur le cours de bourse ont été les suivants :

- Volume échangé : 746 340 actions (moyenne de 2 927 par jour)
- Cours le plus haut : 16,30 €
- Cours le plus bas : 10,80 €
- Cours moyen : 13,54 €
- Capitalisation boursière : 148 M€ au 30 septembre 2025

E. Actionnariat salarié

Grâce à l'attribution d'actions gratuites, les salariés de la Société détenaient 1 174 620 actions de celle-ci au 30 septembre 2025, soit 12,0 % du capital de la Société, étant précisé que ces actions ne font pas l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE).

F. Attribution d'actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites de janvier 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la Société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

Le récapitulatif des dernières attributions gratuites d'actions au 30 septembre 2025 figure ci-après :

Date d'attribution	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attribution définitive antérieure à l'exercice	Attribution définitive de la période	Attributions provisoires au 30/09/2025
22-mars-16	110 571	2 ans + 2 ans	108 835 ⁽¹⁾		
15-déc-16	107 268	2 ans + 2 ans	107 268 ⁽²⁾		
21-févr-18	113 442	2 ans + 2 ans	111 400 ⁽³⁾		
14-janv-19	120 178	2 ans + 2 ans	114 578 ⁽⁴⁾		
29-janv-20	166 780	2 ans + 2 ans	157 980 ⁽⁵⁾		
07-janv-21	131 655	2 ans + 2 ans	120 100 ⁽⁶⁾		
29-juin-21	12 500	2 ans + 2 ans	9 500 ⁽⁷⁾		
29-janv-22	116 300	2 ans + 0 an	107 900 ⁽⁸⁾		
11-janv-23	108 500	2 ans + 0 an		108 500 ⁽⁹⁾	
08-janv-24	102 052	2 ans + 0 an			102 052
29-janv-25	102 000	2 ans + 0 an			102 000
TOTAL	1 191 246		837 561	108 500	204 052

(1) Par le Conseil du 25 mars 2018 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(2) Par le Conseil du 14 janvier 2019 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(3) Par le Conseil du 24 janvier 2020 – par voie d'émission d'actions nouvelles

(4) Par le Conseil du 27 janvier 2021 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(5) Par le Conseil du 29 janvier 2022 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues

(6) Par le Conseil du 11 janvier 2023 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues et par voie d'émission d'actions nouvelles

(7) Par le Conseil du 13 juin 2023 – par voie d'attribution de 9500 actions auto-détenues

(8) Par le Conseil du 29 janvier 2024 – par voie d'attribution de 107 90 actions auto-détenues

(9) Par le Conseil du 13 janvier 2025 – par voie d'attribution d'actions auto-détenues et par voie d'émission d'actions nouvelles

La Société n'a jamais émis d'options de souscription ou d'achat d'actions.

G. Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire financier sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, les opérations sur les titres de la Société pour le compte de dirigeants et personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier qui ont été réalisées sont les suivantes :

Catégorie	Nom	Fonctions	Nature de l'opération	Mois de la réalisation	Nombre de titres	Montant de l'opération
Acquisition	M. Sacha Vigna	Directeur Général – Administrateur	Attribution gratuite d'actions	janvier 2025	17.000	223.550 € Prélèvement sur titres auto-détenus + Émission d'actions nouvelles

Acquisition	Mme. Lucie Crouzet	Administrateur	Attribution gratuite d'actions	janvier 2025	6.000	78.900 € Prélèvement sur titres auto-détenus
-------------	--------------------------	----------------	--------------------------------------	--------------	-------	--

H. Participations croisées et actions d'autocontrôle

Nous vous informons que la Société n'a réalisé aucune des opérations prévues aux articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

IV. Principaux risques et incertitudes

Vente-Unique.com a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son patrimoine et sa réputation.

Ce chapitre présente les principaux risques identifiés selon les dernières recommandations de l'ESMA et de l'AMF.

		Impact	Probabilité
Risques Stratégiques et Economiques	Importance de la relation entre la Société et la Société CAFOM	Moyen	Faible
	Evolution des tendances	Moyen	Faible
Risques Opérationnels	Risques liés aux fournisseurs	Moyen	Fort
	Sites Internet de la Société et ses systèmes informatiques	Fort	Moyenne
	Dépendance aux prestataires de services externes	Fort	Moyenne
	Personnes clés et gestion des ressources humaines	Moyen	Faible
Risques juridiques et réglementaires	Risques liés à la propriété intellectuelle	Moyen	Faible
	Qualité et conformité des produits	Faible	Moyenne
	Gestion de la confidentialité des informations stratégiques et commerciales	Moyen	Moyenne
Risques Financiers	Risque de liquidité	Moyen	Faible
	Risque de change	Moyen	Moyenne

1) Risques Stratégiques et Economiques

A.1. Risques liés à l'importance de la relation entre la Société et la société CAFOM

Vente-Unique.com est contrôlé par la société CAFOM SA, actionnaire majoritaire de la Société détenant 63% du capital et 73,9% des droits de vote au 30 septembre 2025.

Monsieur Hervé Giaoui, Président-Directeur Général de CAFOM SA, est également Président du Conseil d'Administration de Vente-Unique.com et la société CAFOM SA, représentée par Monsieur Guy-Alain Germon (Directeur Général délégué de CAFOM SA), est membre du conseil d'administration de la Société.

La société CAFOM SA détient le contrôle de la Société et de la majorité des droits de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au titre du contrat de prestations de services de sourcing conclu entre la Société et CAFOM Group Sourcing (filiale à 100% de CAFOM SA), la Société a versé à CAFOM Group Sourcing 2.351 K€ pour l'exercice 2024/2025.

La Société ne peut garantir que la société CAFOM procédera, à la date d'échéance des conventions susvisées, au renouvellement de celles-ci dans des conditions tarifaires équivalentes.

A.2. Risques liés à l'évolution des tendances

Vente-Unique.com propose un panel de plus de 1 100 000 de références et travaille directement avec des fabricants en Asie et en Europe. Les produits proposés par Vente-Unique.com doivent être attractifs pour un large panel de clients, actuels et potentiels, dont les préférences sont subjectives, pourraient être difficiles à prévoir et sont susceptibles d'évoluer avec le temps.

Le succès de la Société dépend de sa capacité à identifier des produits en phase avec les attentes de ses clients, et s'adapter de manière adéquate et rapide aux préférences des consommateurs, qui sont en constante évolution.

Si la Société était dans l'incapacité de concevoir une offre attractive de produits pour ses clients cibles, elle pourrait avoir des difficultés à vendre les produits qu'elle propose. Ces difficultés pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

2) Risques Opérationnels

B.1. Risques liés aux fournisseurs

Vente-Unique.com s'approvisionne chez des fabricants implantés principalement en Asie (pour environ 60% des achats), comme la plupart des grandes marques de mobilier. Vente-Unique.com effectue le reste de ses achats en Europe.

La Société ne détient pas, et n'exploite pas, de site de fabrication et par conséquent dépend entièrement de tiers pour la confection des produits qu'elle commercialise. Un des facteurs clés du succès de Vente-Unique.com a été de savoir travailler avec des fournisseurs de qualité tout en négociant des prix très compétitifs par rapport à ceux appliqués par la concurrence.

En tout état de cause, la Société veille à répartir au mieux le poids des différents fournisseurs. A titre d'exemple, pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, les cinq plus gros fournisseurs représentent au total 16% des achats de marchandises effectués par la Société qui traite avec plus de 300 fabricants.

B.2. Risques liés aux sites Internet de la Société et à ses systèmes informatiques

Vente-Unique.com réalisant la totalité de son chiffre d'affaires sur Internet, la performance et la fiabilité de ses sites Internet, et plus généralement de sa plateforme technologique et de son infrastructure réseau sous-jacente, sont donc des facteurs déterminants pour attirer et fidéliser les clients. Si la Société faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes informatiques, en

raison de défaillances de systèmes, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception notamment lors de changement de version de site, de soudaines et fortes augmentations du trafic sur sa plateforme ou d'autres évènements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et empêcher des clients d'y accéder ou d'acheter des produits.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un acte de terrorisme, de vandalisme, de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourraient entraîner de telles interruptions et obliger la Société à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si un de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Pour continuer à se prémunir de ces risques, depuis juin 2025, la Société a fait évoluer son infrastructure informatique en migrant l'ensemble de ses systèmes vers la plateforme cloud Amazon Web Services (AWS). Cette infrastructure repose sur des standards élevés de disponibilité et de sécurité, avec un déploiement automatisé et maîtrisé via l'outil Terraform.

Les environnements sont répartis sur plusieurs zones de disponibilité (multi-AZ), garantissant la continuité de service en cas de défaillance d'un composant ou d'un site. Par ailleurs, la Société a mis en place un dispositif de protection applicative renforcé, notamment au moyen d'un Web Application Firewall (WAF), ainsi que des procédures de sauvegarde et de reprise d'activité conformes aux meilleures pratiques du marché.

Dans ce cadre, la Société continue d'être accompagnée par son partenaire Claranet, dont les équipes d'experts travaillent en étroite collaboration avec les équipes internes afin d'assurer l'exploitation, la sécurité et l'évolution continue de l'infrastructure.

Enfin, le marché du commerce en ligne est caractérisé par une évolution technologique rapide. Si la Société ne parvenait pas à s'adapter à de telles évolutions et à améliorer sa plateforme technologique actuelle, l'attractivité de la plateforme de vente en ligne de la Société pourrait diminuer. De plus, si ses concurrents lançaient de nouvelles technologies ou venaient à acquérir de nouvelles compétences, et que la Société était dans l'incapacité de proposer de telles évolutions de manière efficace et rapide, la popularité de son site Internet pourrait diminuer.

La Société recrute et forme en permanence ses équipes afin de garder une expertise technologique avancée.

B.3. Risque de dépendance aux prestataires de services externes

La Société confie à des prestataires de services externes certaines fonctions importantes de son activité, en ce compris :

- L'activité de livraison aux clients, qui est sous-traitée à plus de 50 prestataires différents, ce qui permet à la Société de se prémunir contre la défaillance de l'un d'entre eux dans un délai raisonnable ;
- Le traitement des paiements, la Société ayant recours aux services de plusieurs prestataires spécialisés de qualité, tels que Adyen, Systempay et Paypal ;
- La gestion de l'hébergement des serveurs, qui est confiée à Claranet ; et
- La plateforme téléphonique du service clients.

L'incapacité de ces prestataires à fournir des services de qualité de façon fiable et à des prix raisonnables ou l'interruption de la fourniture de tels services pourrait impacter négativement les activités de la Société à différents niveaux, et ses clients imputeraient probablement la responsabilité de ces échecs à la Société, ce qui pourrait nuire à sa réputation, et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société monitore avec un certain nombre d'indicateurs clefs tous les prestataires externes afin de détecter au plus vite d'éventuelles défaillances et y remédier.

B.4. Risques liés aux personnes clés et à la gestion des ressources humaines

La réussite de la Société et sa croissance future dépendent notamment des résultats de son équipe de direction réunie autour du Directeur Général de la Société. En cas d'accident ou de départ du Directeur Général, ou d'une ou plusieurs personnes composant l'équipe de direction, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement, ce qui pourrait affecter sa performance opérationnelle. En outre, dans le cas où un dirigeant ou un salarié clé rejoindrait un concurrent ou créerait une activité concurrente, la Société pourrait en être négativement affectée.

Plus généralement, la concurrence pour le recrutement de cadres dirigeants est forte et le nombre de candidats qualifiés sur ce marché est limité. La Société pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de compétences équivalentes à celles de ses équipes de direction actuelles et de son personnel clé, ou à l'avenir pourrait ne pas parvenir à attirer des nouveaux talents et conserver un personnel expérimenté.

La survenance de telles circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Afin de fidéliser ses hommes clés, la Société a procédé à plusieurs attributions gratuites d'actions au profit de certains de ses collaborateurs.

3) Risques juridiques et réglementaires

C.1. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société considère que ses marques, ses noms de domaines et tout autre droit de propriété intellectuelle (lié notamment aux fichiers clients qu'elle développe, à l'architecture de son site, et à son système d'exploitation propriétaire) dont elle est titulaire jouent un rôle crucial dans sa croissance. La Société a développé, et entend continuer à développer des logiciels, des processus, et des savoir-faire qui sont d'une importance clé pour le succès de son activité. La Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir une protection efficace de ses droits de propriété intellectuelle dans chacun des pays au sein desquels elle est présente ou au sein desquels une telle protection est pertinente. Chacun de ses droits de propriété intellectuelle pourrait être contesté ou invalidé par des procédures administratives ou des contentieux, potentiellement longs et coûteux. La reproduction non autorisée ou tout autre détournement des droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient freiner le développement de la Société et avoir un impact sur sa situation financière.

La Société enregistre et renouvelle régulièrement les marques et les noms de domaines qu'elle exploite auprès des instances concernées.

C.2. Risques liés à la qualité et la conformité des produits

La Société veille attentivement à ce que ses fournisseurs et fabricants respectent le droit du travail, les lois sur la protection sociale applicables, ainsi que les normes sociales et environnementales acceptables. Néanmoins, la Société pourrait faire l'objet de poursuites judiciaires ou réglementaires si les fournisseurs lui livraient des produits non conformes aux lois ou aux règlements en vigueur, notamment aux lois et aux règlements relatifs à la sécurité des produits, aux embargos, à la protection de l'environnement et aux normes relatives aux conditions de travail. De plus, la Société ne peut non plus garantir, qu'à l'avenir, ses produits ne rencontreront de problèmes de qualité.

Enfin, si le public considérait que la Société commercialisait des marchandises de mauvaise qualité, dangereuses, non authentiques ou contrefaites, cela pourrait nuire à sa réputation, réduire sa capacité à attirer des clients et réduire la valeur de sa marque, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Il convient toutefois de préciser que le grand nombre de références proposées par la Société réduit l'impact d'une éventuelle non-conformité d'un produit vendu par la Société. De plus, des procédures internes ont été mises en place pour identifier les produits défectueux qui pourraient notamment dégrader l'image de qualité de la Société.

Cafom Group Sourcing (filiale à 100% de CAFOM SA, avec laquelle la Société a conclu un contrat de prestation d'assistance et de conseil dans la sélection des produits et de contrôle qualité) procède régulièrement à des audits des fournisseurs et au respect par ces derniers des différentes normes et du droit du travail.

C.3. Risques liés à la gestion de la confidentialité des informations stratégiques et commerciales

La Société exploite des sites Internet, des réseaux et d'autres systèmes de données grâce auxquels elle collecte, préserve, transmet et stocke des informations sur ses activités, ses membres, ses produits, y compris des données personnelles, des informations sur les cartes bancaires et d'autres données confidentielles faisant l'objet d'un droit de propriété.

Bien que la Société prenne des mesures pour protéger la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des informations qu'elle collecte (notamment à travers de nombreux logiciels de type pare-feu et anti-virus capables de lutter contre les opérations de piratage), conserve et transmet, la Société ou un de ses prestataires externes pourraient faire l'objet de tentative d'intrusion dans leurs systèmes respectifs.

La Société ou ses prestataires externes pourraient ne pas disposer de ressources ou de solutions techniques suffisamment avancées pour anticiper ou empêcher tous les types d'attaques et toutes les techniques utilisées pour saboter ou obtenir un accès non autorisé à ses systèmes. Tout accès non autorisé à des informations sur les clients pourrait violer les lois relatives à la vie privée, à la sécurité des données, ainsi que d'autres lois et créer des risques juridiques et financiers importants, une publicité négative, une perte de confiance potentiellement grave des consommateurs à l'égard des mesures de sécurité de la Société ainsi qu'un préjudice à sa réputation.

Chacun de ces risques, seul ou combinés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société s'appuie sur le Délégué à la Protection des Données du groupe Cafom pour veiller au respect de règles de RGPD.

4) Risques Financiers

D.1. Risque de liquidité

Depuis sa création, Vente-Unique.com a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires, et également par des avances en compte courant consenties par CAFOM SA. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Vente-Unique.com a réduit son exposition au risque de liquidité en raison du niveau généralement suffisant des flux d'exploitation et n'a souscrit aucun emprunt comportant des engagements relatifs au maintien de ratios financiers (« covenants »).

Vente-Unique.com dispose au 30 septembre 2025 de disponibilités d'un montant de 17,8 M€ et d'une trésorerie nette équivalente étant donné qu'elle n'a plus de dette financière.

Au regard de sa situation de trésorerie à ce jour, et suite à la revue spécifique par la Société de son risque de liquidité, cette dernière estime être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois.

D.2. Risque de change

Vente-Unique.com réalise une grande partie de son chiffre d'affaires en euros (la part du chiffre d'affaires réalisée en Franc Suisse, et en Zloty est de 15%).

Dans le cadre de son activité opérationnelle, au cours de l'exercice les achats de marchandises sont libellés à 43% en USD et 15% en Yuan Chinois.

Il existe donc un risque provenant de l'exposition au taux de change du dollar et du yuan par rapport à l'euro qui pourrait impacter significativement la marge opérationnelle de la Société. Cela aurait également un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Ce risque de change est limité car la Société répercute ses coûts de revient dans ses prix de vente. Le prix de vente est ainsi fixé en fonction du prix de revient, lui-même calculé en fonction du cours du dollar et autres devises ayant servi au paiement de la marchandise.

S'il s'avérait que, sous le double effet d'une concurrence accrue et de fluctuations importantes du taux de change du dollar ou du yuan par rapport à l'euro, la marge opérationnelle de Vente-Unique.com se trouvait affectée, la Société pourrait mettre en place des stratégies de couverture au travers d'achats à terme de dollars ou de yuan.

Cependant, Vente-Unique.com ne peut garantir que ces stratégies de couverture préserveraient totalement sa marge opérationnelle, et permettraient d'écarter ainsi un effet défavorable significatif des variations de taux de change sur les activités, les résultats, la situation financière, et les

perspectives de la Société. Le faible niveau de différence négatives de change dans son compte de résultat démontre que la société est capable de limiter l'impact sur sa rentabilité de fluctuations significatives des devises.

V. Filiales et participations

I. Prises et cessions de participation au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, la Société a pris une participation à hauteur de 100% du capital et les droits de vote de la société Vente-unique Delivery Belgium, nouvellement créée.

J. Activité et résultats des filiales au cours de l'exercice écoulé

Au 30 septembre 2025, la Société détenait :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-Unique Delivery, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 9 rue Jacquard , 93 310 Le Pré Saint-Gervais, identifiée sous le numéro unique 913131470 RCS Bobigny, soit 10.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2025, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 955 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 59 K€.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Logistics AMB, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros dont le siège social est sis ZAC Les Vallées, 14 avenue de Bruxelles, 60110 Amblainville, identifiée sous le numéro unique 919145839 RCS Beauvais, soit 100.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2025, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 39 611 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 284 K€.

- 100 % du capital de la société Vente-unique Logistics Auvergne, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis 9 rue Jacquard , 93 310 Le Pré Saint-Gervais, identifiée sous le numéro unique 933 240 327 RCS Bobigny, soit 1.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2025, cette société n'a pas encore réalisé de chiffre d'affaires et a dégagé un résultat net déficitaire de 38 K€.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Services, Société de droit espagnol au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis Paseo de la Castellana, 127 1ªA – 28046 Madrid, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro B72579352, soit 10.000 actions de 1 euro chacune.

Au 30 septembre 2025, cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 350 K€ et dégagé un résultat net bénéficiaire de 98 K€.

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Vente-unique Delivery Belgium, Société de droit belge SARL au capital de 10.000 euros dont le siège social est 123 Boulevard de

Nom, Prénom, Adresse professionnelle	Date et durée du mandat	Mandats dans la Société
	<u>Première nomination</u> : CA 7 mai 2014 <u>Renouvellement</u> : CA 24 mars 2020 <u>Expiration</u> : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Directeur Général
CAFOM S.A. représentée par M. Guy-Alain GERMON 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination</u> : CA 7 mai 2014 <u>Renouvellement</u> : AG 24 mars 2020 <u>Expiration</u> : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025	Administrateur
Mme Lucie CROUZET 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination</u> : AG 9 mars 2018 <u>Expiration</u> : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029	Administrateur
Mme Carine BEIGBEDER 9/11, rue Jacquard – 93315 Le Pré-Saint- Gervais CEDEX	<u>Première nomination</u> : AG 28 mars 2024 <u>Expiration</u> : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029	Administrateur indépendante

Les mandats de Messieurs Hervé Giaoui, Sacha Vigna ainsi que la société CAFOM S.A. arrivent à échéance.

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chaque mandataire social de notre Société durant l'exercice :

Mandataire social	<i>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel</i>
M. Hervé GIAOUI	<p>A titre personnel :</p> <p>Président-Directeur Général de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM SA <p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAS Financière Darue - SAS Financière GM - Rosiers 2020 SAS - SAS Location Caraïbe - SAS Fitness Plaza SAS - SAS SOLARDOM - SAS NAUTICA INVEST - SAS La Courbette - SAS La Bellevilloise -SAS MOULINS 3000 - SAS Immo 3000 <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM SA (Président du conseil d'administration) - Foncière Volta SA - Financière HG SA (administrateur délégué) - (Cafom SA et Financière HG sont administrateurs et non pas HG) - UEI Investments Ltd. - Cafineo SA - Floreal SA <p>Directeur général délégué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foncière Volta SA <p>Gérant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immobilière des Rosiers SPRL - Avenir Investissement SARL - GH Invest EURL <p>(société radiée le 26/08/2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM Caraïbes SARL - L'Estagnet SCI - Grimaud L'Estagnet SCI - Location Ranelagh SCI - Immo Condor SCI - Fourier Invest SCI - Privilege SCI - Musique Center SCI - Rouen Immo SCI - Amanda SCI - Immopres SARL - AGRI 3001 SCEA - Sainte-Thérèse SCI
M. Sacha VIGNA	<p>A titre personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de Vente-Unique.com - Président de MC Conseil SAS

Mandataire social	<i>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel</i>
<p>CAFOM S.A. Représentée par</p> <p>M. Guy-Alain GERMON</p>	<p>A titre personnel :</p> <p><u>Président de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Guadeloupéenne de Distribution (LGD) SAS - La Dothémarienne de Distribution SAS - Compagnie Martiniquaise de Distribution (COMADI) SAS - Financière Caraïbe SAS - Deproge Restau SAS - Habitat Guyane SAS - Alak SAS - Caribfly SAS - Gavilluxe (via SC Gavalak) <p><u>Directeur général de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SAS CAFOM Distribution - SAS La Bourbonnaise de Distribution S - SAS La Cayennaise de Distribution - SAS Gourbeyre Distribution - SAS Services des Iles du Nord - SASU DIN - SARL BG Foncière - SAS Amblain 3000 <p><u>Directeur général délégué de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFOM SA <p><u>Gérant de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Guyane Service Plus SARL - Chocar SARL - Les Calliendras SCI - GAG SCI - Gavalak SC - BG Immobilier SCI - Saint Kitts SCI - Pointe Couchée SCI - Guyane Mobilier SARL - Rapid Food SARL - CAFOM Caraïbes SARL - SC Kalavag
<p>Mme. Lucie CROUZET</p>	<p>Néant</p>

Mandataire social	Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport annuel
Mme Carine BEIGBEDER	<u>Président de</u> K Conseil <u>Administrateur de :</u> AUDACIA

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil d'administration de la Société :

Hervé GIAOUI (72 ans) : Hervé lance dans les années 70 la première franchise BUT couvrant la Guadeloupe, La Martinique et la Guyane. En 1987, il crée sa propre centrale d'achat CAFOM Distribution. En 2007, CAFOM acquiert auprès de Financière Caraïbe 7 magasins Conforama en zone Caraïbes et en Guyane. En 2009, CAFOM signe un accord stratégique avec BUT et devient fournisseur de l'ensemble des magasins BUT de métropole.

Sacha VIGNA (48 ans) : Sacha a commencé sa carrière en 1999 chez Babel@Stal en tant que Chef de projet senior. En 2003, il rejoint l'agence de marketing relationnel MRM Partners en tant que Directeur de clientèle et est chargé de la mise en place des stratégies et des plans d'actions e-CRM. Avec Hervé Giaoui, il fonde Vente-Unique.com en septembre 2005 dont il assure depuis la Direction générale depuis. Sacha Vigna est diplômé de l'ESC Toulouse et d'un MBA de la Georgia State University.

Guy-Alain GERMON (65 ans) : Diplômé de l'école des Mines de Paris, Guy-Alain Germon est Directeur Général Délégué de CAFOM, notamment responsable du réseau outre-mer et des fonctions supports. Il est également président de la Société Financière Caraïbe.

Lucie CROUZET (43 ans) : Lucie a commencé sa carrière en tant que chef de produit dans l'édition chez Flammarion puis aux Editions du Seuil avant de rejoindre Vente-Unique.com en 2008 en tant que Responsable marketing produits. Elle occupe à partir de 2010 le poste de Directrice marketing au sein de la Société. Elle est nommée en 2024 Directrice de la marque Habitat. Lucie Crouzet est diplômée de l'ESC Reims (Neoma Business School).

Carine BEIGBEDER (52 ans) : Carine est titulaire d'une Maîtrise de gestion de l'Université Paris-Dauphine et d'un DESS de Finance de Sciences Po. Elle a été gérante du Fonds Pluvalca Initiatives PME chez Financière Arbevel.

A2. Commissaire aux comptes

Dénomination, Siège social	Date et durée du mandat	Mandats dans la Société
CONCEPT AUDIT ASSOCIES 1-3 rue du Départ 75017 Paris	<u>Première nomination :</u> Statuts constitutifs 10 octobre 2005 <u>Renouvellement :</u> AG 30 mars 2023 <u>Expiration :</u> AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028	Commissaire aux comptes titulaire

B. Conventions

Nous vous informons que la Société a conclu la nouvelle convention suivante visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé :

Convention conclue avec la société Cafom, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la Société et dont Monsieur Hervé Giaoui, administrateur et Président du Conseil, est le Président Directeur Général et Monsieur Guy-Alain Germon, représentant permanent au Conseil de la société Cafom, est Directeur Général Délégué

Un avenant n° 1 au contrat de licence de la marque habitat signé le 23 avril 2024 par les sociétés Cafom et Habitat International SA au profit de la Société, avec option d'achat de la marque, a été conclu le 7 avril 2025 aux fins de réduire le montant de la redevance fixée à l'article 4 à la somme de 130.000 euros trimestriel soit 520.000 euros annuel à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2024.

Par ailleurs, les conventions suivantes, visées aux articles L. 225-38 et suivants (hors conventions conclues entre la Société et ses filiales et sous-filiales à 100 %), qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, ont été poursuivies ou tacitement renouvelées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 :

1. Convention de prestations de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction générale conclue avec CAFOM SA ;
2. Cautions et garanties consenties par CAFOM SA ;
3. Convention de trésorerie conclue avec CAFOM SA ;
4. Bail commercial conclu avec la SARL IMMOPRES portant sur 929 m² de locaux et 8 emplacements de parkings.
5. Bail commercial conclu avec la SARL IMMOPRES portant sur 92 m² de locaux.
6. Bail commercial conclu avec la SARL IMMOPRES portant sur 190 m² de locaux.
7. Protocole d'accord conclu avec la société CAFOM SA sur la mise en œuvre du plan d'aide aux clients lésés de la marque Habitat.
8. Licence d'exploitation de la marque Habitat, avec option d'achat
9. Contrat de bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) conclu avec la société MOULINS 3000.

Ces conventions conclues ou poursuivies sur l'exercice écoulé, leurs modalités, notamment financières, ainsi que leur impact sur les comptes de l'exercice sont détaillés dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes soumis à votre approbation.

Nous vous informons également, conformément au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce qu'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre Société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, n'a été conclue au cours de l'exercice.

C. Rémunération des mandataires sociaux et du comité exécutif

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du comité exécutif (COMEX) ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations brutes	1 484 212	1 367 861
Jetons de présence	25 000	10 000
TOTAL	1 509 212	1 377 861

Il est prévu que Monsieur Sacha Vigna percevra, en cas de départ contraint de la Société, une indemnité de départ d'un montant égal à 300 000 €. En cas de cumul de l'indemnité de départ au titre du mandat social et d'une indemnité de licenciement au titre de son contrat de travail, le montant total perçu par Monsieur Sacha Vigna à ces différents titres sera globalement plafonné à 300 000 €. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation d'une condition de performance dont les termes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société.

D. Délégations en matière d'opérations sur le capital et utilisation sur l'exercice

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	<p style="text-align: center;">28/03/2024 (6^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 18 mois (28/09/2025)</p> <p style="text-align: center;">Remplacée par :</p> <p style="text-align: center;">28/03/2025 (4^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 18 mois (28/09/2026)</p>	Limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social	48.084 titres achetés – 48.146 titres vendus (contrat de liquidité)
Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre	<p style="text-align: center;">28/03/2024 (7^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 18 mois (28/09/2025)</p> <p style="text-align: center;">Remplacée par :</p> <p style="text-align: center;">28/03/2025 (5^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 18 mois (28/09/2026)</p>	Dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'annulation	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	<p style="text-align: center;">28/03/2022 (5^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 38 mois (28/05/2025)</p> <p style="text-align: center;">Remplacée par :</p> <p style="text-align: center;">28/03/2025 (6^{ème} résolution)</p> <p style="text-align: center;">- 38 mois (28/05/2028)</p>	Limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social	7.556 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de 75,56 euros ⁽¹⁾

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ⁽²⁾	28/03/2024 (12 ^{ème} résolution) - 18 mois (28/09/2025) Remplacée par : 28/03/2025 (7 ^{ème} résolution) - 18 mois (28/09/2026)	40.000 euros ⁽³⁾	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	28/03/2024 (8 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2026)	20.000 euros ⁽⁴⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	28/03/2024 (9 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> , d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public	28/03/2024 (10 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés au 1° de l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier	28/03/2024 (11 ^{ème} résolution) - 26 mois (28/05/2026)	40.000 euros ⁽³⁾ 50.000.000 euros ⁽⁵⁾ Dans la limite de 20 % du capital social sur une période de 12 mois	Néant

Nature de la délégation	Assemblée générale / Durée et date d'expiration de la délégation	Montant (en nominal) autorisé en capital	Montant utilisé au cours de l'exercice
Autorisation au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	<p>30/03/2023 (8^{ème} résolution)</p> <p>-</p> <p>26 mois (30/05/2025)</p> <p>Remplacée par :</p> <p>28/03/2024 (13^{ème} résolution)</p> <p>-</p> <p>26 mois (28/05/2026)</p> <p>+</p> <p>28/03/2025 (8^{ème} résolution)</p> <p>-</p> <p>26 mois (28/05/2026)</p>	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée ⁽⁶⁾	Néant

- (1) 100.944 actions gratuites existantes attribuées définitivement au cours de l'exercice et 102.000 actions gratuites attribuées provisoirement au cours de l'exercice
- (2) Les catégories de bénéficiaires visés par cette résolution sont : i) les personnes physiques qui souhaitent investir dans une société en vue de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction d'impôt sur le revenu et ii) les sociétés qui investissent à titre habituel dans des petites et moyennes entreprises afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction de l'impôt sur le revenu.
- (3) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de capital réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (4) Ce plafond sera augmenté le cas échéant, de la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société
- (5) Ce montant constitue le plafond global sur lequel s'imputeront toutes émissions de titres de créances réalisées en vertu des autorisations/délégations en vigueur
- (6) Etant précisé que le montant total des émissions d'actions ou de titres de créances pouvant être réalisées par usage de cette faculté d'extension sera respectivement d'un montant maximum de 40.000 euros et de 50.000.000 euros (en nominal). Toute émission ainsi réalisée s'imputant, en fonction, sur le plafond global visé en (3) ou en (5)

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mars 2026 de consentir les délégations et autorisations suivantes afin notamment de remplacer celles arrivées à échéance ou venant à expiration au cours de l'exercice en cours :

1. Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
2. Autorisation au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre ;

3. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise ;
4. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ;
5. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public ;
6. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par placements privés visés au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
7. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
8. Autorisation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription ;
9. Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Le Conseil d'Administration

Comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

ACTIF

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	15 434 134	10 579 663	4 854 471	5,97	3 352 637	4,44
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	226 128		226 128	0,28	424 853	0,56
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	148 465	128 155	20 310	0,02	25 851	0,03
Autres immobilisations corporelles	3 708 712	2 847 844	860 868	1,06	915 769	1,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	131 000		131 000	0,16	121 000	0,16
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	350 382		350 382	0,43	339 198	0,45
Prêts	30 042		30 042	0,04	3 575	0,00
Autres immobilisations financières	3 173 054		3 173 054	3,90	3 239 605	4,29
TOTAL (I)	23 201 917	13 555 662	9 646 256	11,86	8 422 488	11,14
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	35 957 775	1 057 269	34 900 506	42,90	34 258 500	45,33
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	3 331 741	889 220	2 442 522	3,00	2 579 363	3,41
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	1 465		1 465	0,00	3 538	0,00
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					264 345	0,35
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 758 552		1 758 552	2,16	2 224 709	2,94
. Autres	2 242 243		2 242 243	2,76	1 776 728	2,35
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	11 942 310		11 942 310	14,88	816 192	1,08
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	17 813 463		17 813 463	21,89	24 720 076	32,71
Charges constatées d'avance	559 299		559 299	0,69	497 710	0,66
TOTAL (II)	73 606 848	1 946 489	71 660 360	88,08	67 141 160	88,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	52 750		52 750	0,06	19 346	0,03
TOTAL ACTIF (0 à V)	96 861 515	15 502 151	81 359 365	100,00	75 582 994	100,00

PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	97 800	0,12	97 725	0,13
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 312 662	7,76	6 312 662	8,35
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	9 773	0,01	9 773	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	10 274	0,01	10 274	0,01
Report à nouveau	29 513 293	36,28	26 142 082	34,59
Résultat de l'exercice	8 052 608	9,90	7 057 055	9,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	43 996 410	54,08	39 629 571	52,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	2 335 561	2,87	2 076 276	2,75
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 335 561	2,87	2 076 276	2,75
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 894	0,00	90	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			95 194	0,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 467 055	27,61	21 277 349	28,15
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 925 128	2,37	1 612 620	2,13
. Organismes sociaux	1 180 079	1,45	1 444 070	1,91
. Etat, impôts sur les bénéfices	366 381	0,45		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 214 959	5,18	4 494 600	5,95
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	842 933	1,04	226 955	0,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 437 565	1,77	1 293 845	1,71
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	2 589 680	3,18	3 357 152	4,44
TOTAL (IV)	35 025 675	43,05	33 801 875	44,72
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	1 719	0,00	75 272	0,10
TOTAL PASSIF (I à V)	81 359 365	100,00	75 582 994	100,00

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	80 774 615	86 124 098	166 898 713	84,35	151 617 592	84,91	15 281 121	10,08
Production vendue biens								
Production vendue services	12 239 512	18 734 672	30 974 184	15,65	26 950 105	15,09	4 024 079	14,93
Chiffres d'Affaires Nets	93 014 127	104 858 770	197 872 897	100,00	178 567 696	100,00	19 305 201	10,81
Production stockée			1 369 931	0,69	806 358	0,45	563 573	69,89
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			297 866	0,15	159 010	0,09	138 856	87,33
Autres produits			330 110	0,17	13 807	0,01	316 303	NS
Total des produits d'exploitation (I)			199 870 804	101,01	179 546 871	100,55	20 323 933	11,32
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			84 640 747	42,78	83 326 676	46,66	1 314 071	1,58
Variation de stock (marchandises)			-676 478	-0,33	-6 719 216	-3,75	6 042 738	89,93
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			82 366 856	41,63	73 355 125	41,08	9 011 731	12,29
Impôts, taxes et versements assimilés			499 801	0,25	445 573	0,25	54 228	12,17
Salaires et traitements			10 576 637	5,35	9 288 818	5,20	1 287 819	13,86
Charges sociales			6 028 111	3,05	5 914 410	3,31	113 701	1,92
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 856 570	0,94	1 505 665	0,84	350 905	23,31
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			34 584	0,02	210 664	0,12	-176 080	-83,57
Dotations aux provisions pour risques et charges					3 500	0,00	-3 500	-100,00
Autres charges			2 466 544	1,25	1 547 412	0,87	919 132	59,40
Total des charges d'exploitation (II)			187 793 372	94,91	168 878 626	94,57	18 914 746	11,20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			12 077 431	6,10	10 668 245	5,97	1 409 186	13,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			449 924	0,23	613 049	0,34	-163 125	-26,60
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			1 689	0,00	370	0,00	1 319	356,49
Reprises sur provisions et transferts de charges			19 346	0,01			19 346	NS
Différences positives de change			26 360	0,01	32 326	0,02	-5 966	-18,45
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			497 319	0,25	645 745	0,36	-148 426	-22,98
Dotations financières aux amortissements et provisions			52 750	0,03	19 346	0,01	33 404	172,67
Intérêts et charges assimilées			18 642	0,01	36 949	0,02	-18 307	-49,54
Différences négatives de change			40 727	0,02	429 772	0,24	-389 045	-90,51
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			112 119	0,06	486 068	0,27	-373 949	-76,92
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			385 200	0,19	159 678	0,09	225 522	141,24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			12 462 631	6,30	10 827 922	6,06	1 634 709	15,10

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	644 011	935 764	-291 753	-31,17
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 498 335	1 152 250	346 085	30,04
Total des produits exceptionnels (VII)	2 142 346	2 088 014	54 332	2,60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	794 801	529 599	265 202	50,08
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 803 592	1 966 802	-163 210	-8,29
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	20 000	135 000	-115 000	-85,18
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 618 392	2 631 401	-13 009	-0,48
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-476 046	-543 387	67 341	12,39
Participation des salariés (IX)	1 122 599	888 245	234 354	26,38
Impôts sur les bénéfices (X)	2 811 378	2 339 235	472 143	20,18
Total des Produits (I+III+V+VII)	202 510 469	182 280 630	20 229 839	11,10
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	194 457 860	175 223 575	19 234 285	10,98
RÉSULTAT NET	8 052 608	7 057 055	995 553	14,11
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1. Informations générales

Au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 81 359 365 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 8 052 608 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

● Exploitation et relance de la marque Habitat

La société CAFOM a accordé la licence d'exploitation de la marque Habitat à Vente-unique.com à compter du 1^{er} avril 2024, afin d'orchestrer la renaissance de cette marque iconique, notamment à travers l'exploitation de son site internet.

L'accord, d'une durée initiale de 3 ans, s'accompagne d'une rémunération forfaitaire de 50 K€ par mois (soit 600K€ par an) versée par Vente-unique.com à compter du 1^{er} octobre 2024 ainsi que d'une option d'achat de la marque Habitat exerçable sur cette période, pour un prix convenu de 15 M€. Cette rémunération forfaitaire a été revue à la baisse à 520K€ par an.

Dans le cas où l'option ne serait pas exercée d'ici la fin de la période initiale, il est prévu de poursuivre le contrat de licence.

Dans le cadre d'un protocole signé le 23 avril 2024, CAFOM a pris à sa charge le coût de revient de produits livrés à ces clients alors que Vente-unique.com a pris à sa charge les coûts de traitement logistique et de transport vers ces clients.

Au 30 septembre 2025, le chiffre d'affaires de la marque Habitat a atteint 10 M€.

● Substitution du preneur du bail en état futur d'achèvement (BEFA)

Le 12 février 2025 un avenant au bail en état futur d'achèvement (BEFA) du 16 mai 2024 a été conclu afin d'acter la substitution du preneur, le bail étant désormais porté par la société Vente-Unique Logistics Auvergne, filiale dédiée aux activités logistiques, qui reprend l'intégralité des droits et obligations du bail, avec l'accord exprès du bailleur et dans des conditions inchangées.

● Création d'une filiale belge en charge de l'activité transport en Belgique et Luxembourg

Dans le cadre de sa stratégie de développement européen et de l'expansion de ses activités en Belgique, il est décidé au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2025, de procéder à la création d'une filiale de droit belge (Vente-Unique Delivery Belgium) détenue à 100% par la société mère, afin de renforcer la présence locale, d'optimiser l'exploitation commerciale et d'accompagner le déploiement des opérations sur le marché belge et luxembourgeois.

- **Distribution de dividendes**

Une assemblée générale mixte a également été convoquée le 28 mars 2025. Elle a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 ainsi que le versement d'un dividende de 0,38 € par action pour une somme totale de 3,7 M€. Ce dividende a effectivement été versé le 03 juin 2025.

- **Attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2025 a attribué définitivement 108 500 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2023. Les actions attribuées ont été prélevées à hauteur de 100 944 actions sur le stock d'actions auto-détenues et 7 556 nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation du capital social de 75,56 euros, prélevés sur le report à nouveau, et portant le capital social de la société à 97 800,29 euros.

Il a par ailleurs été décidé le 29 janvier 2025 la mise en place d'un nouveau plan d'attribution de 102 000 actions gratuites avec une période d'acquisition de 2 ans.

- **Rachat d'actions**

La Société a repris son programme de rachat d'actions. Il a ainsi racheté 164 501 actions sur la période pour une valeur de 2 288 K€. Ces actions seront attribuées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites en cours. Au 30/09/2025, hors contrats de liquidités, la société détient 138 572 actions pour une valeur de 1 941 K€. Ces actions sont incluses dans la ligne « trésorerie » du bilan.

Il est à noter que la Société a comptabilisé sur l'exercice une charge de 1 157 K€ dans sa masse salariale (contre 1 488 K€ sur l'exercice 2023-2024) correspondant à la valeur des actions à attribuer sur les plans d'actions gratuites en cours d'attribution au prorata temporis de leur période d'acquisition. Cette charge a été comptabilisée car la Société a décidé de doter ses plans d'actions en cours par rachat d'action et non par émission d'actions nouvelles comme ce fut le cas pour le plan de janvier 2023 attribué définitivement en janvier 2025.

3. Evènements postérieurs à la clôture

- **Attribution d'actions gratuites et augmentation du capital**

Le Conseil d'administration du 12 janvier 2026 a attribué définitivement 96 052 actions aux bénéficiaires du plan d'actions gratuites 2024. Ces actions ont été prélevées sur le stock de 138 572 actions auto-détenues par le Groupe.

Par ailleurs, un nouveau plan d'actions gratuites a été approuvé et mis en place par le Conseil d'administration du 12 janvier 2026. Il prévoit l'attribution de 91 625 actions gratuites à des salariés et au Directeur Général du Groupe avec une période d'acquisition définitive de 2 ans.

- **Développement à l'international**

Au cours de l'exercice, la société Vente Unique a travaillé à l'ouverture commerciale de trois nouveaux pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège) dont le lancement a eu lieu le 3 novembre 2025. Cette expansion géographique s'inscrit dans la stratégie de développement européen du groupe. L'impact financier de cette ouverture sur l'exercice reste limité et principalement lié aux coûts de lancement.

- **Rachat d'actions propres**

Le Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Il a notamment racheté 1 874 actions entre le 1er octobre 2025 et le 12 janvier 2026.

- **Vente-Unique.com élu Service Client de l'année 2026 en France**

Vente-unique.com est ressorti vainqueur de l'élection du Service Client de l'Année dans la catégorie mobilier et décoration (élection organisée par Viséo Customer Insights) en France pour la quatrième année consécutive.

Ce prix récompense les entreprises qui placent la qualité de la relation client au centre de leurs préoccupations.

4. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de SA Vente-unique.com sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et en application du Règlement ANC 2018-01 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments d'actif et de passif sont évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition s'agissant d'actifs acquis à titre onéreux et sont constitués de fichiers d'adresses mails.

Les fichiers clients comprennent des listes d'adresses mails qualifiées (CSP et habitudes de consommation de la clientèle) acquises à l'extérieur et qui contribuent à la génération du chiffre d'affaires du site Vente-Unique, à l'appui d'opérations marketing et commerciales ciblées. Les amortissements pratiqués relèvent d'une appréciation du Management qui considère que les fichiers concernés produisent des effets commerciaux qui disparaissent au-delà de la 5^{ème} année.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels développés en interne et de sites internet.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques et droits similaires	de 01 à 03 ans
Sites Internet	05 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

L'entreprise se réserve la possibilité d'utiliser l'amortissement fiscal dérogatoire (1 an pour les logiciels, selon le mode dégressif pour les biens y ouvrant droit) au cas par cas.

La comptabilisation des dotations aux amortissements est réalisée dans un sous compte 68.

4.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements ainsi que les titres immobilisés. Ils figurent au bilan pour leur valeur de souscription ou coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale. Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

4.3. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais d'approche évalués de manière statistique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur déterminée comme ci-dessus.

Le montant du stock net de provisions pour dépréciation s'élève à 34 900 506 €.

4.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour créances douteuses sont déterminées en fonction du risque encouru selon l'état des dossiers.

En accord avec le règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

4.5. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces, les valeurs assimilables et valeurs à l'encaissement en banque et en caisse.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

4.6. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le coût d'acquisition des marchandises est libellé essentiellement en dollars dont le cours fluctue. Le prix de revient du stock non vendu à la date de clôture est corrigé de l'effet de change

4.7. Indemnités de départ en retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite déterminées en fonction de leur ancienneté ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une évaluation donnée en engagements hors bilan. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Date d'évaluation : 30/09/2025

Age de départ à la retraite : 67 ans

Taux d'actualisation : 3,50%

Décroissance faible

Turn-over moyen

Taux charges (DV) : variable selon taux propre

Le montant de l'engagement s'élève à 198 056 € au 30 septembre 2025 contre 177 190 € au 30 septembre 2024 soit une augmentation de 20 866 €. Le coût du service de la dette est de 34 873 € et l'effet actuariel de – 14 007 €.

4.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

La provision pour attribution d'actions gratuites comptabilisée au 30 septembre 2024 pour une valeur de 1 718 430 € a été reprise en contrepartie de la valeur des actions détenues par la Société et attribuées définitivement aux employés bénéficiaires du plan d'actions 2023 en janvier 2025.

Une provision de 1 711 800 € reste comptabilisée au bilan au 30 septembre 2025. Elle couvre le coût des 138 572 actions auto-détenues par la Société qui seront attribuées aux employés, ainsi que les actions qui seront acquises prochainement, en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des attributions définitives de janvier 2026 et janvier 2027.

Ces attributions d'actions feront l'objet du paiement de la contribution Urssaf de 30%. Une provision de celle-ci figure dans les comptes pour un montant de 551 011 €.

Au 30 septembre 2025, les provisions pour litiges s'élèvent à 20 000 € et concernent des litiges commerciaux et administratifs en cours. Une provision pour perte de change de 52 750 € a également été constatée.

4.9. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.10. Intégration fiscale

Depuis le 1er octobre 2023 un périmètre d'intégration fiscale a été constitué pour 5 ans pour la société Vente-unique.com (SIRE 484 922 778) et ses filiales suivantes en application des dispositions de l'article 223 A du code général des impôts

- Vente-Unique Logistics AMB, SIREN 919 145 839, domiciliée 14 avenue de Bruxelles 60110 Amblainville détenue à 100% par Vente-unique.com
- Vente-Unique Delivery, SIREN 913 131 470, domiciliée 9 rue Jacquard 93310 Le Pré Saint Gervais détenue à 100% par Vente-unique.com

A compter de l'exercice débutant le 1^{er} octobre 2024, Vente-Unique a ajouté à ce périmètre la société

- Vente-Unique Logistics Auvergne, SIREN 933 240 327 domiciliée 9 rue Jacquard 93310 Le Pré Saint Gervais détenue à 100% par Vente-unique.com

1. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

1.1. Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virement pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	12 748 157		2 912 105
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	148 465		
Autres install., agencements, aménagements	2 170 681		15 711
Matériel de transport	218 723		43 533
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 132 176		127 888
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	3 670 044		187 132
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	121 000		10 000
Autres titres immobilisés	339 198		343 334
Prêts et autres immobilisations financières	3 243 180		29 637
TOTAL	3 703 378		382 971
TOTAL GENERAL	20 121 580		3 482 208

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			15 660 262	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			148 465	
Autres install., agencements, aménagements			2 186 392	
Matériel de transport			262 256	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 260 064	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			3 857 178	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			131 000	
Autres titres immobilisés		332 150	350 382	
Prêts et autres immobilisations financières		69 721	3 203 096	
TOTAL		401 871	3 684 478	
TOTAL GENERAL		401 871	23 201 917	

1.2. Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 970 667	1 608 996		10 579 663
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	122 614	5 541		128 155
Installations, agencements divers	1 559 277	102 014		1 661 291
Matériel de transport	65 419	40 585		106 004
Matériel de bureau, informatique, mobilier	981 115	99 435		1 080 550
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 728 425	247 574		2 975 999
TOTAL GENERAL	11 699 092	1 856 570		13 555 662

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 608 996				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	5 541				
Installations, agencements divers	102 014				
Matériel de transport	40 585				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	99 435				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	247 574				
TOTAL GENERAL	1 856 570				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

1.3. Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	338 500	20 000	338 500	20 000
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	19 346	52 750	19 346	52 750
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	1 718 430	1 788 662	1 244 281	2 262 811
TOTAL Provisions	2 076 276	1 861 412	1 602 127	2 335 561
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	1 022 797	34 472		1 057 269
Sur comptes clients	1 093 144	112	204 036	889 220
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	2 115 941	34 584	204 036	1 946 489
TOTAL GENERAL	4 192 217	1 895 996	1 803 163	4 282 050
Dont dotations et reprises				
Exploitation		34 584	207 536	
Financiers		52 750	19 346	
Exceptionnelles		20 000	335 000	

La provision pour litiges est constituée d'une provision pour litiges commerciaux de 20 000 €.

La provision pour charges de 2 262 811 € correspond au coût des actions auto-détenues par la Société ainsi qu'au coût de l'acquisition des nouvelles actions, attribuées en actions gratuites au titre des plans d'actions gratuites 2024 en janvier 2026, et de 2025 en janvier 2027. Elle a été calculée au prorata temporis de la période d'acquisition de ce plan au 30 septembre 2025. La contribution Urssaf relative à ces deux plans fait également l'objet d'une provision.

La société avait comptabilisé une provision similaire au 30/09/2024 pour un montant de 1 718 430 €.

1.4. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 042		30 042
Autres immobilisations financières	3 173 054		3 173 054
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 331 741	3 331 741	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 465	1 465	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	1 758 552	1 758 552	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 004 861	2 004 861	
Débiteurs divers	237 383	237 383	
Charges constatées d'avance	559 299	559 299	
TOTAL GENERAL	11 096 396	7 893 301	3 203 096
Montant des prêts accordés dans l'exercice	26 467		
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	1 894	1 894		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 467 055	22 467 055		
Personnel et comptes rattachés	1 925 128	1 925 128		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 180 079	1 180 079		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	366 381	366 381		
- T.V.A.	4 214 959	4 214 959		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	842 933	842 933		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 437 565	1 437 565		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 589 680	2 589 680		
TOTAL GENERAL	35 025 675	35 025 675		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

1.5. *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

(Entreprises liées ou avec lesquelles la Société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la Société a lien de participation	
Autres immobilisations financières	3 092 780		
Créances clients et comptes rattachés	749 147	294 045	
Autres créances	41 692	1 998 545	
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 016 698	3 980 469	
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	372 932		
Produits Financiers de participations		23 872	

1.6. *Produits et avoirs à recevoir*

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	204 592
Autres créances	237 383
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	146 445
TOTAL	588 419

1.7. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 263 121
Dettes fiscales et sociales	2 909 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	1 373 272
TOTAL	5 545 833

1.8. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	559 299	2 589 680
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	559 299	2 589 680

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes non livrées à la date de clôture.

1.9. Composition du capital social

1.9.1. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	9 772 472	0,01	97 725
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	7 556	0,01	75
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice			
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 780 029	0,01	97 800

1.9.2. Variation des capitaux propres

	30/09/2024	Affectation / résultat	Dividende	Autres mouvements	30/09/2025
Capital	97 725			75	97 800
Prime d'émission	6 312 662				6 312 662
Prime de fusion	-				-
Réserve légale	9 773				9 773
Autres réserves	10 274				10 274
Report à nouveau	26 142 082	7 055 055	-3 685 769	-75	29 513 293
Acompte sur dividende	-				-
Résultat	7 055 055	-7 055 055			0
Provisions réglementées	-				-
TOTAL	39 629 571	0	-4 063 736	0	35 943 802

Résultat au
30/09/2025 8 052 608
**Total des
capitaux
propres 43 996 410**

1.10. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	166 898 713
Ventes de produits finis	
Prestations de services	30 974 184
TOTAL	197 872 897

Répartition par marché géographique	Montant
France	93 014 127
Etranger	104 858 770
TOTAL	197 872 897

1.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (-476 046 €) correspond principalement à :

- Charge de 459 801 € pour les litiges commerciaux et administratifs résolus
- Dotation d'une provision de 20 000 euros pour les litiges commerciaux en cours

1.12. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat Avant Impôts	Impôts	Résultat après Impôts
Résultat courant	12 462 631		
Résultat Exceptionnel (et participation)	-1 598 645		
Résultat Comptable	10 863 986	2 811 378	8 052 608

1.13. Engagements financiers

1.13.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	1 857 994
Engagements en matière de retraite	198 056
TOTAL	2 056 050
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	229 598
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

1.13.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties :	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	-
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

1.14. *Accroissements et allègements de la dette future d'impôts*

Nature des différences temporaires	Montant en base
ACCROISSEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
- Participation N	1 122 599
- Effort construction N	39 190
- Contribution Sociale de Solidarité N	90 000
TOTAL ACCROISSEMENT DE LA BASE DE DETTE FUTURE D'IMPOTS	1 251 789
ALLEGEMENTS	
Provisions déductibles :	
- Participation N-1	888 245
- Effort construction N-1	35 876
- Contribution Sociale de Solidarité N-1	83 275
TOTAL ALLEGEMENT DE LA BASE DE DETTE FUTURE D'IMPOTS	1 007 396
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

1.15. *Crédit-bail mobilier*

VALEUR BRUTE	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2024	709 722
Augmentation	-
Diminution	
Solde au 30/09/2025	709 722

VALEUR AMORTISSEMENT	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2024	368 494
Augmentation	70 775
Diminution	
Solde au 30/09/2025	439 269

VALEUR NETTE COMPTABLE	Immobilisations financées par crédit-bail
Solde au 30/09/2024	341 228
Augmentation	-
Dotation	-70 775
Diminution	-
Solde au 30/09/2025	270 453

1.16. Rémunérations des dirigeants

	30/09/2025	30/09/2024
Rémunérations brutes	1 484 212	1 367 861
Jetons de présence	25 000	10 000
TOTAL	1 509 212	1 367 861

1.17. Effectif à la clôture

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	165	
Employés	48	
TOTAL	213	0

(incluant contrats d'apprentissage et de professionnalisation)

1.18. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			198 056
TOTAL	0	0	198 056

1.19. Identité des Sociétés-mères consolidant les comptes de la Société

SA CAFOM

3 avenue HOCHÉ

75008 PARIS

Société Anonyme au capital de 47 912 776,20 euros

% de détention de la SA VENTE UNIQUE : 63,0% (au 30 septembre 2025)

1.20. Tableau des filiales et participation

Dénomination	Immatriculation	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Frais et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Vente-unique Delivery SAS	913131470	10 000 €	65 365 €	100%	10 000 €	10 000 €	19 891 €	-	3 954 927 €	59 484 €	-
Vente-unique Logistics AMB	919145839	100 000 €	570 532 €	100%	100 000 €	100 000 €	111 400 €	-	39 610 646 €	283 579 €	-
Vente-unique Logistics Auvergne	933240327	1 000 €	54 366 €	100%	1 000 €	1 000 €	1 801 315 €	-	0 €	-38 285 €	-
Vente-unique Services SL	B72579852 (Madrid)	10 000 €	16 438 €	100%	10 000 €	10 000 €	0 €	-	1 350 085 €	98 372 €	-
Vente-unique Delivery Belgium	1014.558.464	10 000 €	0 €	100%	10 000 €	10 000 €	72 255 €	-	1 153 691 €	37 267 €	-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

VENTE-UNIQUE.COM

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

VENTE-UNIQUE.COM

Siège social : 9/11, rue Jacquard - 93315 LE PRE SAINT GERVAIS
Société Anonyme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la société Vente-Unique.com,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vente-Unique.com relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du stock

Le stock net de provisions pour dépréciation, dont le montant figure au bilan au 30 septembre 2025, s'établit à 34 900 506 euros. La note « 4.3 - Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes d'évaluation des stocks.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique.com, décrite dans la note « 4.3 - Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests sur la valeur nette de réalisation pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Evaluation des créances

La société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note « 4.4 - Créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Vente-Unique.com, décrite dans la note « 4.4 - Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Le commissaire aux comptes

CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES

Membre de Groupe Y Moore Global

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Lionel ESCAFFRE

Rapports complémentaires du Conseil d'administration

(Exercice clos au 30 septembre 2025)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci-dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées au paragraphe précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ; et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2025, la Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes. Aucune option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société n'existe actuellement .

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2026 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport, des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et afférentes aux attributions gratuites d'actions de la Société :

Opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025

1/ Il est rappelé que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 28 mars 2022 a autorisé le Conseil, pendant une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié de la Société (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société que des Sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé de faire usage, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, de l'autorisation susvisée consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires pour procéder à des attributions d'actions gratuites :

Lors de sa réunion du 29 janvier 2025, le Conseil d'Administration a ainsi :

- procédé à une attribution gratuite de 102 000 actions de la Société, déterminé la liste des bénéficiaires desdites actions, fixé les autres critères d'attribution de ces actions et établi le règlement du plan d'attribution.
- décidé que la période d'acquisition sera fixée à deux ans à compter du 29 janvier 2025 et qu'à l'issue de ce délai, le 29 janvier 2027, les bénéficiaires n'auront pas de période d'obligation de conservation de ces actions à l'exception du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général qui devront chacun conserver une action au moins jusqu'à la cessation de leur mandat social respectif.

2/ Le Conseil d'Administration du 13 janvier 2025 a constaté que sur les 108 500 actions gratuites qu'il avait attribuées à certains salariés de la Société et de ses filiales et au Directeur Général de la Société le 11 janvier 2023, les conditions d'attribution définitives étaient réalisées pour l'intégralité de celles-ci qu'il a en conséquence attribuées définitivement à leurs bénéficiaires respectifs et ce, par voie d'attribution d'actions de la Société auto-détenues à hauteur de 100.944 actions et par voie d'émission d'actions nouvelles à concurrence de 7.556 euros dans le cadre d'une augmentation du capital social d'un montant de 75,56 euros réalisée par incorporation de réserves.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

Nombre d'actions gratuites (1)	Valeur des actions gratuites (2)
37 000	380 360 euros

Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nombre d'actions gratuites (1)	Valeur des actions gratuites (2)
39 500	406 060 euros

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Nombre d'actions gratuites (1)	Valeur des actions gratuites (2)
108 500	1 115 380 euros

A 39 bénéficiaires :

- dont 8 directeurs membres du comité exécutif
- 31 autres salariés

(1) Nombre d'actions provisoirement attribuées. L'attribution sera définitive à l'issue de la période d'acquisition de 2 ans sous condition de présence.

(2) Valorisation au cours de bourse à la date de l'attribution provisoire.

Le Conseil d'Administration